

UN VENT NOUVEAU POUR NOTRE VILLE



Le programme électoral vert
pour Luxembourg-ville

Élections communales 2023



Mir schaffen Zukunft.

Nous construisons l'avenir - dans une ville verte et dans des quartiers où il fait bon vivre.....	3
1. Enfance, jeunesse, école, intégration, arts et culture, sport.....	4
1.1. Responsabiliser les enfants et les jeunes.....	4
1.2. Intégration et inclusion.....	7
1.3. Arts, culture et musique.....	8
1.4. Sport et santé.....	10
2. Social, coexistence, diversité et sécurité.....	12
2.1 Renforcer la coexistence et la sécurité.....	12
2.2 Prévenir l'insécurité.....	13
2.3 Renforcer la diversité et le droit à la non-discrimination.....	14
2.4 Autonomie et autodétermination chez les personnes âgées.....	15
3. Logement et développement urbain.....	17
3.1. Développement urbain.....	17
3.2. Le logement abordable est une priorité.....	18
3.3. Améliorer la qualité de vie en renforçant les espaces publics.....	19
3.4. Conserver et revitaliser le patrimoine architectural.....	20
4. Mobilité.....	21
4.1. Moins de trafic, une meilleure qualité de vie dans le centre-ville et les quartiers...	21
4.2. Priorité aux piétons.....	22
4.3. Faire du Luxembourg une ville cyclable.....	23
4.4. Des bus et des trams conviviaux et rapides.....	25
4.5. La voiture comme composante de la multimodalité.....	26
5. Une ville respectueuse du climat et de la nature.....	28
5.1. Construire aujourd'hui la ville verte de demain.....	28
5.2. Indépendance vis-à-vis des énergies fossiles.....	30
5.3. Protéger l'eau et préserver la vie.....	32
5.4. Moins de déchets, plus d'économie circulaire.....	32
6. Économie et commerce.....	34
6.1. Renforcer le commerce et la restauration.....	34
6.2. Promouvoir des cycles économiques locaux et durables.....	35
6.3. Exploiter les atouts du Luxembourg pour le tourisme.....	36
7. Participation des citoyens et administration moderne.....	37
7.1. Participation des citoyens.....	37
7.2. Une administration moderne et numérique.....	39
7.3. Transparence et information.....	40
7.4. Des finances saines et durables.....	40

Nous construisons l'avenir - dans une ville verte et dans des quartiers où il fait bon vivre

La ville de Luxembourg s'est développée rapidement au cours des dernières décennies. En 2022, notre capitale comptait quelque 133 000 habitants, soit une augmentation de 32 % en dix ans. 150 000 personnes y travaillent (chiffres de 2017), ce qui représente un tiers des emplois du pays. Cependant, seuls 30 000 d'entre eux vivent à Luxembourg-Ville. Si cette évolution se traduit par une situation financière saine pour la commune, elle pose également des défis dans des domaines tels que la mobilité, le logement et la cohabitation. Cette situation est aggravée par des problèmes globaux tels que les crises du climat, de la biodiversité et de l'énergie, dont les solutions nécessitent également des réponses locales.

Créer l'avenir signifie ne pas ignorer ces défis, mais les relever activement grâce à des politiques appropriées. Il s'agit d'organiser notre mobilité de manière durable et à l'épreuve du temps et de rendre notre ville neutre sur le plan climatique d'ici 2035 au plus tard. Cela signifie améliorer la qualité de vie dans nos quartiers et responsabiliser les citoyens. Enfin, il faut veiller à ce que chacun puisse se loger, se déplacer en toute sécurité et s'épanouir pleinement dans notre ville.

Au cours des deux législatures durant lesquelles nous avons exercé des responsabilités à Luxembourg-Ville, nous avons fait avancer certains de ces chantiers. Par exemple, en 2017, après des années d'engagement vert, nous avons réussi à déployer le tram, une étape importante dans la transition du Luxembourg vers le transport durable.

Cependant, les défis n'ont pas diminué depuis 2017. Au contraire, il est devenu encore plus important de les relever de manière proactive. La gestion de la dernière législature est insuffisante pour y parvenir. Ces dernières années, la coalition actuelle a surtout raté des occasions et trouvé des excuses au lieu de prendre des décisions tournées vers l'avenir. En tant que principal parti d'opposition, nous avons à maintes reprises présenté des solutions alternatives et souligné les possibilités qui existent si la volonté politique est présente.

Des quartiers attrayants, avec plus d'espace pour les personnes et la mobilité douce, plus de verdure et moins de trafic de transit, une participation citoyenne digne de ce nom, des structures sociales solides pour soutenir les plus vulnérables, plus d'énergie renouvelable et des écoles et des crèches de qualité, nous pouvons créer tout cela ensemble. Nous, déi Gréng, sommes les garants de ces politiques et, pour la première fois, nous visons le poste de bourgmestre du Luxembourg.

Car créer l'avenir, c'est aussi être prêt à assumer les plus hautes responsabilités de notre ville - avec un engagement clair, de nouveaux visages et l'air frais nécessaire.

1. Enfance, jeunesse, école, intégration, arts et culture, sport

Luxembourg est une ville très attrayante. De plus en plus de nouveaux arrivants souhaitent y vivre et y travailler. Cependant, c'est aussi une ville où les contradictions et les inégalités se multiplient. Plus de 70 % de la population a une nationalité autre que luxembourgeoise, ce qui implique d'autres langues, d'autres cultures et d'autres modes de vie. Seuls 16% des non-Luxembourgeois déclarent être inscrits sur les listes électorales et participer à la vie politique locale. Dans de nombreux quartiers de la capitale, le taux de risque de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale. Pour ces raisons, la cohésion sociale est particulièrement importante dans notre ville.

Nous voulons une capitale où chacun trouve sa place, quels que soient son origine et sa nationalité, ses revenus et sa situation sociale, son âge et son mode de vie. Nous voulons une ville qui favorise une coexistence saine et respectueuse pour tous et qui réduise les inégalités sociales. Nous voulons une ville dans laquelle les écoles, les garderies et les établissements de soins travaillent en étroite collaboration, promouvant l'égalité des chances par le biais d'un travail social et de services culturels adaptés aux besoins et accessibles à tous.

1.1. Responsabiliser les enfants et les jeunes

Mieux soutenir les familles

- Nous fournirons un nombre suffisant de crèches communales (0-4 ans) et de structures d'accueil pour l'éducation précoce de qualité dans tous les quartiers, en simplifiant l'inscription et en introduisant plus de flexibilité dans la durée de la prise en charge. Par exemple, nous proposons des solutions pour les parents qui travaillent la nuit, le week-end ou en travail posté.
- Nous créerons diverses possibilités de conseil et de formation pour les parents et les familles en finançant des initiatives telles que le soutien familial, l'école parentale ou babyPlus, et en sensibilisant le public à ces initiatives.
- Nous nous efforcerons de mettre en place un forum de parents dans la ville également.
- Nous soutiendrons les familles en développant des plateformes d'échange entre parents, enseignants et soignants et en promouvant des structures telles que les centres familiaux.
- Nous veillerons à ce que chaque enfant puisse se rendre à pied à une aire de jeux et, en collaboration avec les enfants, nous concevrons en particulier de petites aires de jeux et des cours de récréation dans tous les quartiers, variées et en harmonie avec la nature. Nous nous assurerons que les équipements des aires de jeux puissent être utilisés autant que possible par les enfants handicapés.
- Nous renforcerons le lien entre les structures d'accueil des enfants et les clubs locaux, en facilitant l'accès à la culture, au sport et à la nature par le biais de projets et d'initiatives communs.
- Nous examinerons la nécessité et la possibilité d'étendre l'"Aktioun Bambesch" et de proposer un programme d'activités de vacances pour les jeunes, en coopération avec les maisons de jeunes ou les opérateurs sportifs et culturels.
- Nous allons promouvoir et améliorer la coopération étroite entre le foyer scolaire et l'école dans tous les quartiers, dans le but d'offrir à moyen terme des écoles à journée continue dans toute la ville.

- Nous encouragerons et améliorerons la coopération entre la ville et les écoles européennes et internationales, par exemple dans le domaine du transport scolaire ou par la participation des élèves aux activités culturelles et sportives organisées par la ville.
- Nous nous efforcerons de faire en sorte que le premier contact avec un club et les premières activités sportives et musicales puissent avoir lieu dans le foyer scolaire.
- Nous mettrons en place des services de transport pour les enfants qui souhaitent participer aux activités sportives, culturelles et musicales organisées par les clubs l'après-midi.
- Nous encouragerons les soins de santé préventifs par le biais de la natation et des activités physiques pour les enfants et les jeunes.
- Nous élargirons la gamme de matériel pédagogique et de formation et renforcerons les installations bien équipées (par exemple, salles de psychomotricité et trampolines à coussin d'air).

Promouvoir l'apprentissage durable

- Nous continuerons à promouvoir le modèle des jardins d'enfants forestiers dans d'autres quartiers proches de la forêt et à promouvoir de nouveaux projets d'apprentissage axés sur l'expérience de la nature, la durabilité et l'apprentissage par la nature (par exemple, les jardins scolaires, les classes en forêt).
- Nous donnerons à tous les enfants la possibilité de participer à une "classe verte" au moins une fois au cours de leur scolarité.
- Nous sensibiliserons les jeunes aux professions techniques et d'ingénierie, qui seront essentielles dans les décennies à venir, par exemple pour une transition énergétique réussie et donc pour la protection du climat.
- Nous soutiendrons des projets qui encouragent les enfants et les jeunes à développer une responsabilité environnementale et sociale en les incitant à réaliser des projets concrets en matière d'économie d'énergie, de prévention des déchets et d'auto-responsabilité en matière de bien-être animal. Par exemple, nous voulons que toutes les écoles primaires disposent d'un jardin.

Améliorer la qualité et la sécurité

- Nous améliorerons la sécurité à l'école, en particulier aux abords des écoles, promouvrons de nouveaux itinéraires pour les pédibus et lancerons des initiatives scolaires pour que les enfants apprennent à faire du vélo en toute sécurité. Nous envisagerons de faire appel à des patrouilles scolaires.
- Nous améliorerons la qualité des repas scolaires, qui seront composés à 100 % d'aliments biologiques et principalement régionaux, favorisant ainsi une alimentation végétale équilibrée.
- Nous renforcerons la visibilité de chaque école, par exemple en rendant les abords et les entrées plus attrayants.
- Nous organiserons la répartition du quota horaire entre les différentes écoles de quartier afin que les élèves les plus faibles bénéficient d'un soutien plus important et de meilleure qualité.
- Nous évaluerons les horaires des écoles primaires en dialogue avec les parents et les enseignants, en les adaptant si nécessaire aux besoins des enfants et des parents.
- Si nécessaire, nous adapterons les secteurs scolaires pour accroître les possibilités d'éducation et assurer la mixité sociale.

- Nous sommes en train de revoir les modalités d'échange de personnel dans les écoles primaires afin de garantir la continuité et la qualité dans toutes les écoles.
- En créant une direction de l'enfance et de l'école, nous améliorerons les tâches administratives et l'orientation pédagogique.
- Nous évaluerons la nouvelle organisation des tâches dans les centres d'apprentissage et, si nécessaire, nous recruterons davantage de personnel pour assurer une meilleure prise en charge de tous les enfants.
- Nous introduirons un système de gestion de la qualité dans les structures communales d'accueil des enfants.
- Nous instaurerons une journée d'accueil pour les élèves et les parents afin d'offrir aux migrants et aux nouveaux arrivants un meilleur départ dans leur scolarité.
- Nous soutiendrons les représentants des parents en mettant en place un secrétariat, qui sera également le point de contact pour tous les parents.
- Nous planifierons systématiquement les campus scolaires pour les nouveaux quartiers, en garantissant des infrastructures suffisantes et de qualité grâce à une planification pluriannuelle.

Promouvoir l'innovation

- Nous veillons, en coopération avec les enseignants et les enfants, à ce que toutes les rénovations de bâtiments scolaires et la construction de nouvelles écoles soient effectuées de manière à permettre des méthodes d'apprentissage et d'enseignement novatrices adaptées à l'éducation en journée continue et à disposer de salles de thérapie pour un soutien individuel.
- Nous allons promouvoir l'alphabétisation en français dans un plus grand nombre d'écoles en participant à des projets nationaux.
- Nous créerons un réseau de soutien et un baby-sitting communal, avec le soutien logistique, financier et administratif de la commune.

Assurer la participation et l'implication

- Nous allons promouvoir le dialogue et la création de comités d'élèves dans toutes les écoles, qui doivent être entendus par la direction de l'école.
- Nous intégrerons les besoins des enfants et des jeunes (dans les écoles, les services de garde d'enfants et de loisirs) dès les premières étapes des différents plans, par exemple dans les plans d'aménagement particuliers (PAP).
- Nous créerons un nouveau bureau pour les enfants et les jeunes, auquel les enfants et les jeunes pourront faire part de leurs préoccupations directement.
- Nous préparerons un plan communal pour la jeunesse, avec la participation des jeunes et des animateurs de jeunesse.
- Nous créerons, dans tous les quartiers, des structures adaptées où les jeunes pourront se rencontrer et s'organiser, et nous impliquerons les organisations de jeunesse locales dans leur gestion et leur utilisation.
- Nous créerons un point de contact spécifique pour les enfants et les jeunes, car nous prenons au sérieux leurs problèmes, leurs besoins et leurs propositions. Nous accorderons une attention particulière à la participation des enfants et des jeunes au processus décisionnel. Nous voulons impliquer activement les enfants et les jeunes dans la vie de la commune, par exemple par le biais de conseils d'enfants et de jeunes et d'autres processus démocratiques. Nous allons ainsi promouvoir l'éducation à la participation politique et à l'autonomie. Nous espérons que les conseils d'enfants et de

jeunes contribueront à façonner le Forum de la jeunesse et à attirer de nouveaux membres.

- Nous renforcerons le soutien aux associations et aux initiatives qui organisent des programmes participatifs pour la jeunesse.
- Nous créerons davantage d'emplois pour les étudiants et élargirons les possibilités de stage dans nos structures communales.
- Nous encouragerons les jeunes à découvrir la diversité de l'Europe de manière durable grâce à un billet Interrail que la commune leur offrira pour leur 18^e anniversaire. Nous favoriserons ainsi les échanges entre les différentes cultures ainsi que le sentiment d'appartenance à une communauté internationale.
- Nous encouragerons les activités de loisirs pour les jeunes, ainsi que l'économie locale grâce à un pass jeunesse qui permettra aux jeunes jusqu'à 25 ans de bénéficier de tarifs réduits auprès des prestataires de services et des commerces locaux.

1.2. Intégration et inclusion

- Nous créerons des structures adéquates pour accueillir et accompagner les réfugiés. Nous encouragerons nos concitoyens à accueillir des réfugiés par l'intermédiaire d'associations locales et soutiendrons la participation volontaire à l'accompagnement des réfugiés.
- Nous mettrons en place un agent d'accueil qui fournira aux nouveaux arrivants qui vont s'inscrire au Biergerzenter les premières informations concernant notamment les personnes de contact dans le quartier (y compris le Syndicat d'initiative), le droit de vote, les associations communales, les clubs sportifs et les possibilités de bénévolat.
- Nous faciliterons l'intégration des enfants nouvellement arrivés dans le système scolaire en recrutant d'autres personnes chargées de s'occuper d'eux (par exemple des médiateurs culturels). Nous plaiderons pour que les enfants réfugiés vivant à Luxembourg-Ville soient traités dans les écoles publiques comme des enfants en situation de vie particulière et pour que ces écoles soient dotées de plus de personnel.
- Nous soutiendrons les initiatives visant à conseiller et à aider les réfugiés dans leurs démarches administratives, et nous mettrons en place un bureau d'enregistrement public pour aider les personnes à régler les questions administratives.
- Nous signerons le pacte de coexistence interculturelle ("Pakt vum Zesummeliewen") et renforcerons les échanges et les rencontres systématiques entre tous les citoyens, en particulier entre les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois, par exemple par le biais de visites culturelles et de festivals locaux, de points de rencontre et de cafés linguistiques.
- Nous favoriserons le dialogue interculturel en renforçant le soutien aux associations qui accordent une attention particulière à la diversité culturelle dans leurs activités. Afin de mieux intégrer les non-Luxembourgeois, nous nous concentrerons en particulier sur les échanges entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois. Cela inclut également le modèle des quartiers, qui sera encore approfondi.
- Nous créerons, avec l'appui de clubs, des points de rencontre ou des cafés linguistiques, impliquant le comité d'intégration, les associations locales, les écoles et les structures d'accueil et de soins, les structures pour les réfugiés, le foyer pour jeunes ou personnes âgées.

- Nous sensibiliserons à l'accueil des réfugiés ou des personnes dans le besoin par une culture active de l'information et du contact avec la population. L'accueil des personnes ayant le statut de réfugié est un défi majeur.
- Nous redoublerons d'efforts pour offrir aux enfants et aux jeunes ayant des situations de vie différentes et des besoins spécifiques (par exemple, des problèmes de comportement, des difficultés d'apprentissage, un handicap) une égalité d'accès à toutes les installations communales.
- Nous créerons un comité consultatif pour l'inclusion qui comprendra des réfugiés, des personnes ayant des besoins spécifiques (physiques, mentaux ou sociaux), des personnes LGBTIQ+, etc., afin de mettre en œuvre de manière durable les conclusions d'une journée de réflexion annuelle.
- Nous veillerons à ce que les nouvelles dispositions légales en matière de conception pour tous soient appliquées dans toutes les nouvelles constructions et rénovations de bâtiments communaux, afin que les services essentiels soient accessibles (banque, bureau de poste, école, parc, médecin, pharmacie et transports publics).
- Nous élaborerons un plan d'action local qui appliquera la conception pour tous dans la commune avec des étapes concrètes. Nous définirons une ligne budgétaire pour sa mise en œuvre et créerons, au sein des services communaux, une personne responsable de la coordination et de la continuité du plan d'action.
- Nous attachons une grande importance à l'accessibilité de la communication et à un langage sans jargon, à l'accès aisé aux documents et aux formulaires, à l'information en plusieurs langues et à une signalisation uniforme avec des pictogrammes simplifiés.
- Nous appliquerons les exigences légales en matière de recrutement de personnes handicapées, de création d'emplois dans les services administratifs et techniques et de promotion de la formation interne.

1.3. Arts, culture et musique

- Nous allons élaborer un plan spécifique pour développer l'offre culturelle urbaine dans la ville de Luxembourg, en suivant l'exemple du Plan national de développement culturel (KEP). Au-delà d'un exercice de cartographie, ce plan communal comprendra des objectifs clairs et des mesures concrètes pour proposer une offre culturelle innovante, créative et diversifiée au plus grand nombre.
- Nous créerons davantage de maisons ouvertes de la culture qui offrent des espaces de créativité et de rencontre, afin de garantir une offre culturelle diversifiée. Les centres culturels existants, souvent vides, ou l'ancien abattoir de Hollerich, sont adaptés pour être transformés en maisons ouvertes de la culture. Ainsi, les artistes y seront chez eux, mais aussi les citoyens, qui pourront développer des activités culturelles dans ces espaces.
- Nous fournirons aux citoyens, pour une période limitée, du mobilier urbain afin qu'ils puissent organiser des événements culturels et communautaires.
- Nous encouragerons la construction de "tiers-lieux" dans la ville (voir l'exemple du Bâtiment 4 à Esch). Ces "tiers-lieux" diversifient l'offre culturelle de la ville et favorisent le sens de la communauté en permettant aux citoyens de travailler ensemble sur un projet à but non lucratif.
- Nous lancerons un conseil de citoyens pour faire des propositions concrètes sur la manière dont les arts, la culture et la créativité peuvent prendre place dans les espaces

publics, contribuant ainsi à un meilleur avenir pour la ville de Luxembourg et renforçant l'espace public.

- Nous intensifierons la coordination culturelle dans la ville pour stimuler la diversification du travail culturel.
- Nous attacherons une grande importance aux activités culturelles dans les écoles primaires, les garderies ou les maisons de jeunes, telles que la participation à des événements culturels et les visites de bibliothèques, mais aussi aux activités musicales et artistiques sur le terrain.
- En collaboration avec les institutions existantes, nous réaliserons l'école de la jeunesse pour le design, les beaux-arts et les arts créatifs. Du rock à la poésie, de la forge à la couture, du dessin au cinéma, nous voulons créer un espace où les enfants et les jeunes peuvent se consacrer à leur propre travail créatif.
- Nous ramènerons le programme HARIKO dans la ville et offrirons aux enfants et aux jeunes un large éventail d'ateliers créatifs, d'ateliers d'expression et de rencontres avec de jeunes artistes.
- Nous créerons des écoles de musique dans tous les quartiers, en renforçant la coopération avec le foyer scolaire, en proposant davantage d'activités musicales à tous les enfants et à toutes les familles et en favorisant l'intégration sociale et culturelle. Nous encouragerons la musique en tant que loisir, afin que les enfants aient un accès ludique à la musique.
- Nous renforcerons la participation des associations musicales communales à la vie culturelle, par exemple en étendant les périodes autorisées pour l'organisation d'événements publics, tels que les concerts sur la Place d'Armes.
- Nous continuons à simplifier les procédures d'inscription au Conservatoire.
- Nous soutiendrons les clubs de musique pour qu'ils proposent des activités musicales inclusives aux personnes handicapées et non handicapées.
- Nous encouragerons la création de salles de répétition, de représentation et d'exposition dans les quartiers, que les artistes en herbe pourront utiliser gratuitement ou à faible coût.
- Nous étendrons les activités de Cité Bibliothèque en les décentralisant dans d'autres quartiers, pour les organiser par exemple dans des centres culturels et des associations, et nous améliorerons l'information sur les lectures publiques.
- Nous élargirons la programmation de la Cinémathèque pour les enfants et les jeunes.
- Nous soutiendrons les initiatives visant à utiliser les églises appartenant à la commune à des fins culturelles dans le cadre de programmes touristiques et culturels. Cela se fera en concertation avec l'administration ecclésiastique.
- Nous préserverons les églises désaffectées, que nous transformerons, après un processus participatif, en centres communautaires, culturels ou touristiques, dans le respect de leur architecture et du culte qu'elles pratiquaient.
- Nous soutiendrons les artistes en passant des commandes publiques.
- Nous créerons des résidences d'artistes supplémentaires.
- Dans les tiers-lieux, nous créerons, par exemple, un laboratoire du futur, où les arts et les nouvelles technologies se rencontreront comme au Spektrum à Rumelange.
- Nous promouvoir la durabilité dans le domaine culturel : production durable et utilisation respectueuse des ressources. Nous créerons, au sein du service culturel de la ville, un poste sur la durabilité.
- Nous garantirons aux institutions culturelles de la ville de Luxembourg la liberté et l'indépendance artistiques dans leur programmation culturelle.

1.4. Sport et santé

Le sport

- Nous élaborerons un plan de développement du sport avec toutes les parties prenantes, qui analysera l'offre sportive (associative et de base) pour les enfants, les jeunes et les adultes, fixera des objectifs clairs et contrôlera la mise en œuvre de ces objectifs.
- Dans le cas des nouveaux bâtiments, nous prévoyons des mouvements et des installations sportives dans les espaces publics et les équiperons si nécessaire.
- Nous apporterons des améliorations administratives au programme "Sport pour tous" et chercherons à augmenter le nombre de participants dans les différents groupes.
- Nous construirons une piscine en plein air. En la dotant d'espaces verts et d'ombre, d'aires de loisirs, d'équipements sportifs et d'un bar, nous créerons un lieu attractif pour les petits et les grands.
- Nous augmenterons les investissements dans les infrastructures sportives afin que tous les sports puissent être pratiqués dans les meilleures conditions. Nous tiendrons également compte de la perspective de genre, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires et les vestiaires.
- Nous créerons un secrétariat des sports qui servira de point de contact pour les volontaires afin de faciliter l'interaction entre les clubs, les quartiers et les sites sportifs. Nous pourrions ainsi faire pratiquer aux enfants des sports qui ne sont pas disponibles dans le quartier où ils habitent ; les activités de base qui ne nécessitent pas d'infrastructures, comme la marche, le jogging, la randonnée, etc. peuvent être encadrées par des bénévoles du quartier.
- Nous soutiendrons les clubs sportifs et leurs bénévoles en réduisant les formalités administratives. Les bénévoles, qui sont le cœur et l'âme des clubs sportifs, pourront se concentrer sur l'essentiel.
- Nous soutiendrons les clubs sportifs dans la formation et la responsabilisation des entraîneurs et des autres membres du personnel.
- Nous renforcerons la coordination des activités proposées par les clubs culturels et sportifs avec celles des foyers scolaires, afin que les enfants fréquentant une structure d'accueil puissent participer à des activités sportives dans le quartier.
- Nous construirons des aires sportives équipées dédiées aux sports de rue, en particulier pour les jeunes.
- Nous encouragerons les clubs sportifs à intégrer les questions de genre dans leurs activités (par exemple, le football pour les filles).
- Nous encouragerons les enfants à découvrir des sports d'autres cultures par le biais du LASEP.
- Nous aiderons les clubs sportifs à offrir davantage d'opportunités aux personnes handicapées et socialement défavorisées.

Santé

- Nous incluons des critères de santé dans les appels d'offres publics, en plus des critères de commerce social, équitable et respectueux de l'environnement. De cette manière, nous garantirons des lieux de travail sains dans l'administration communale, par exemple en améliorant l'équipement selon des critères de santé et d'ergonomie.

- Nous organiserons des journées/semaines de la santé pour sensibiliser aux risques sanitaires et à leur prévention (par exemple, les accidents vasculaires cérébraux, la santé mentale). Nous proposerons également des cours de premiers secours. Dans CityMag, nous consacrerons une section aux questions de santé.
- Nous serons attentifs à la santé du personnel communal en recrutant des professionnels de santé spécifiques, comme un psychologue du travail.
- Nous élaborerons une stratégie transversale de prévention en matière de santé qui sera appliquée dans tous les services de la ville de Luxembourg, dans le but d'améliorer progressivement la santé de ses employés.

Animaux de compagnie

- Nous collaborerons avec les organisations de protection des animaux pour répondre aux besoins des animaux domestiques urbains.
- Nous examinerons la possibilité d'admettre les animaux de compagnie dans les maisons de retraite et les logements sociaux urbains. Dans les structures d'accueil des sans-abri, nous donnerons la possibilité aux usagers d'amener un chien.
- Nous équiperons le service d'hygiène de lecteurs de puces électroniques et publierons les numéros de puce des animaux morts afin d'informer le propriétaire de l'endroit où il se trouve.
- Nous créerons davantage de parcs canins de taille suffisante pour offrir une grande liberté aux animaux. De cette manière, nous encouragerons les propriétaires à tenir leurs chiens en laisse en dehors des parcs canins, conformément aux règles applicables.

2. Social, coexistence, diversité et sécurité

La coexistence est un défi particulier dans une ville aussi diversifiée que notre capitale. Il est donc important de promouvoir chaque jour la cohésion dans notre ville, de ne laisser personne de côté et de protéger les plus vulnérables contre l'insécurité et l'exclusion.

Nous voulons une ville où il fait bon vivre, une ville qui reste sûre et qui prend au sérieux les préoccupations de ses citoyens en matière de sécurité. La prévention coordonnée et le travail social avec toutes les parties prenantes constituent la base de notre approche holistique. Parallèlement, la présence et l'intervention de la police garantissent le respect des règles existantes dans l'intérêt de tous.

Une ville inclusive doit impliquer toutes les personnes dans ses politiques. C'est pourquoi nous lutterons contre la discrimination sous toutes ses formes et améliorerons l'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

2.1 Renforcer la coexistence et la sécurité

- Soucieux de la sécurité dans notre ville, nous allons élaborer un plan local de sécurité pour notre commune. En collaboration avec la police et les responsables locaux concernés, notamment dans le secteur social, nous élaborerons les mesures nécessaires sur la base d'un inventaire complet de la situation sur le terrain. Nous identifierons tous les facteurs de risque et adapterons régulièrement le plan local de sécurité en conséquence.
- Nous garantirons le maintien de l'ordre dans les espaces publics. En ce sens, nous avons l'intention d'étendre les compétences des agents communaux, tout en assurant la présence policière nécessaire en coopération avec le gouvernement. Nous dépendons également d'une force de police forte et de son rôle dans le maintien de l'ordre dans les espaces publics. Afin de garantir un contact plus étroit entre la police et les citoyens, nous rendrons la police plus présente à pied dans les zones problématiques.
- Nous analyserons le règlement de police communal et, le cas échéant, nous apporterons les améliorations nécessaires pour renforcer l'ordre public.
- Notre objectif est de décentraliser les principales structures d'accompagnement social (Abrigado, Foyer Ulysse, Vollekskichen, etc.), en collaboration avec les acteurs publics concernés, afin de réduire la pression sur les quartiers de la Gare et de Bonnevoie, et de mieux adapter les services aux besoins.
- En collaboration avec les parties prenantes concernées, nous visons à développer en permanence des solutions de substitution innovantes et adaptées à la demande.
- Dans le cas des nouveaux plans d'aménagement particuliers (PAP), nous planifierons systématiquement les structures de soutien social nécessaires à petite échelle en créant un réseau décentralisé.
- Nous renforcerons le travail sur le terrain en le complétant par des services de santé mobiles afin de garantir une assistance plus efficace et à bas seuil d'exigence aux personnes les plus touchées par la toxicomanie. Parallèlement, nous instaurerons un

dialogue structuré entre les travailleurs de rue (service de travail de rue) et les habitants.

- Nous renforcerons le service de médiation et de soutien "A vos côtés" en l'impliquant dans le travail au niveau des quartiers.
- Nous améliorerons les points sensibles par des mesures d'urbanisme et repenserons les lieux publics dangereux afin de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens. Nous rendrons ces lieux plus attrayants en les revitalisant et en veillant à leur bon entretien, à leur éclairage et à leur visibilité.
- Nous fournirons aux autorités locales le personnel nécessaire pour prévenir la dégradation des espaces publics et remédier rapidement aux dommages causés par le vandalisme ou les graffitis.
- Nous encouragerons l'augmentation des services de nettoyage urbain et la création de douches et de toilettes pour les sans-abri et les toxicomanes dans des lieux choisis afin de résoudre les problèmes de mauvaises odeurs et d'hygiène.
- Nous améliorerons la compréhension entre les résidents et les fêtards bruyants grâce à des projets innovants dans le domaine de la vie nocturne et à des campagnes de sensibilisation.
- Nous élaborerons, en collaboration avec le Centre national de prévention de la toxicomanie, un plan communal de prévention de la toxicomanie, garantissant ainsi l'élaboration de mesures préventives fondées sur des données probantes.
- Nous ne ferons pas les yeux sur la violence domestique. Nous soutiendrons les refuges et les services de conseil, en fournissant aux femmes concernées des logements adaptés à leurs besoins et en sensibilisant l'opinion publique.
- Nous mettrons en place une ligne téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 que les citoyens pourront contacter s'ils se sentent en danger.
- Nous utiliserons la vidéosurveillance des espaces publics dans les lieux sensibles où son utilisation contribue à la protection des personnes vulnérables, telles que les enfants, sur la base d'éléments probants.
- Nous informerons les citoyens, en collaboration avec la police et d'autres institutions publiques, sur les aspects généraux de la sécurité (par exemple, la protection contre les cambriolages ou la cybercriminalité) et organiserons des formations à l'affirmation de soi en collaboration avec la police.

2.2 Prévenir l'insécurité

- Sur la base du dernier suivi social, nous rédigerons un plan social communal pour prévenir l'exclusion et la pauvreté. Ce plan social définira les priorités et les instruments de la politique sociale locale. Il définira les mesures concrètes et l'aide à apporter aux personnes en situation difficile et poursuivra une politique d'information globale sur les prestations sociales dans la ville.
- Nous ajusterons régulièrement l'allocation de solidarité et d'autres allocations, par exemple sur les coûts de l'énergie et le coût de la vie, pour soutenir les ménages à faible revenu.
- Nous allons revoir les conditions d'admission au logement social et supprimer la clause de résidence de 3 ans.

- Nous revitaliserons le projet "Léierplazen" et créerons des places de formation pour les jeunes intéressés par un apprentissage, contribuant ainsi à réduire le chômage des jeunes.
- Par l'intermédiaire de l'Office de sécurité sociale, nous favoriserons l'intégration des bénéficiaires de REVIS sur le marché du travail grâce à des mesures de stabilisation et à un travail de suivi collectif. En collaboration avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, nous offrirons des possibilités d'emploi dans leurs structures.
- Nous réduirons le nombre de sans-abri en offrant un toit à chacun grâce à l'expansion massive des centres d'hébergement d'urgence et des logements de type "Housing first".
- Nous voulons garantir le droit à l'assistance sociale. Par l'intermédiaire du bureau de sécurité sociale, nous garantirons une assistance sociale transparente, non bureaucratique et cohérente. À cette fin, la commune fournira des informations complètes, multilingues et facilement compréhensibles sur les services fournis et les points de contact importants, y compris au niveau national.
- Nous serons solidaires des populations de l'hémisphère sud et soutiendrons financièrement des projets de développement à long terme qui améliorent les services de base et les structures des municipalités/villes, contribuant ainsi au bien-être de leurs populations (par exemple, le projet du Burkina Faso).
- Nous proposerons des programmes de prévention de la violence à bas seuil d'exigence et de conseil par et pour les hommes afin de stimuler la réflexion sur le rôle des hommes et des femmes. Nous voulons prévenir l'escalade des conflits, les développements violents et les comportements autodestructeurs.

2.3 Renforcer la diversité et le droit à la non-discrimination

- Nous continuerons à promouvoir l'égalité des sexes et nous nous engageons à protéger les personnes LGBTIQ+ contre la discrimination et à promouvoir leur acceptation sociale. À cette fin, nous travaillerons en particulier sur la prévention de la violence dans le cadre du plan communal pour l'égalité et de la Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- Nous allons améliorer le service "Égalité".
- Nous nous efforcerons d'assurer l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les services communaux afin de réduire la ségrégation horizontale et verticale entre les sexes.
- Nous intégrerons une perspective de genre dans tous les domaines de la politique et de l'administration et la contrôlerons de manière cohérente afin d'évaluer l'impact des politiques sur les femmes et les hommes de manière à ce qu'elles soient non discriminatoires. Nous veillerons à l'équilibre entre les hommes et les femmes dans tous les processus de planification, de développement et de prise de décision.
- Nous favoriserons la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des travailleurs communaux par le biais du télétravail, du travail à temps partiel, des congés familiaux et des congés parentaux. À cette fin, nous encouragerons les femmes à occuper des postes de direction et nous encouragerons les hommes, en particulier, à exercer leurs droits en matière de congés pour raisons familiales et de congés parentaux.
- Nous utiliserons les compétences et l'expérience des organisations locales pour proposer des formations spécifiques contre les stéréotypes de genre, le sexisme, le

racisme et la discrimination. Ces formations doivent concerner l'ensemble du personnel de l'administration communale ainsi que le personnel enseignant et de soutien.

- Nous promouvoir des projets et des actions d'information sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'égalité des sexes dans les écoles, les foyers et les maisons de jeunes, en utilisant les médias communaux pour sensibiliser à la discrimination, au racisme et à l'homophobie.
- Nous élaborerons, avec les services communaux, des lignes directrices sur la manière de gérer la diversité des sexes parmi les employés et les citoyens, et nous formerons le personnel responsable en conséquence. Ces lignes directrices s'appliqueront aux procédures administratives, aux questions de personnel, à l'organisation et à la communication.
- Nous appliquerons dans la communication les normes actuelles en matière de langage inclusif.
- Nous allons promouvoir des programmes de prévention contre la violence sexuelle et domestique, tant pour les employés communaux que pour les citoyens.
- Nous fournirons au moins une toilette accessible et non sexiste dans toutes les toilettes publiques, ainsi que des vestiaires séparés pour garantir l'intimité.
- Nous fournirons gratuitement des articles de toilette tels que des tampons et des serviettes hygiéniques dans toutes les toilettes publiques.
- Nous chercherons également à donner à des rues, des bâtiments ou des infrastructures le nom de femmes et de personnes issues du mouvement LGBTQ+.
- Nous veillerons à ce que la ville de Luxembourg rejoigne le réseau des villes arc-en-ciel et à ce que le centre d'information arc-en-ciel soit agrandi pour accueillir une maison et un café arc-en-ciel, afin que la communauté LGBTQ+ locale et internationale se sente la bienvenue.
- Nous soutiendrons les organisations locales dans leurs efforts pour faire de la ville de Luxembourg un lieu où chacun se sent en sécurité et bienvenu, indépendamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine et de sa couleur.
- Nous allons promouvoir une architecture sensible au genre dans l'aménagement des espaces publics. Ainsi, les espaces publics prendront mieux en compte les besoins des femmes et des personnes LGBTQ+. Cela signifie, par exemple, que les places, les lieux et les équipements doivent être accessibles, clairs et bien éclairés.

2.4 Autonomie et autodétermination chez les personnes âgées

- Nous mettrons en place un plan d'action intitulé "La personne vieillissante", qui impliquera les nombreux acteurs, communaux et privés. Ce plan sera conçu avec la participation des personnes âgées et visera à fournir des services décentralisés dans tous les quartiers.
- Nous renforcerons les réseaux sociaux pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. C'est pourquoi nous voulons multiplier les occasions pour les personnes âgées de se rencontrer et de participer à des activités sportives ou culturelles.
- Nous encouragerons la participation à la vie sociale dans notre quartier grâce à un environnement sans obstacles et adapté aux piétons. Nous veillerons à un bon éclairage des rues, à une signalisation claire, à des itinéraires piétonniers sûrs et à de nombreux espaces verts ou parcs avec de l'ombre, des bancs et des toilettes.

- Nous allons promouvoir de nouvelles formes de logement, telles que le logement multigénérationnel et l'assistance à l'autonomie. La conception pour tous est précisément adaptée aux besoins des personnes âgées.
- Nous chercherons à lier l'accueil des personnes âgées et des enfants. Ainsi, les personnes âgées et les jeunes pourront s'enrichir mutuellement : les personnes âgées pourront s'impliquer et les enfants pourront découvrir l'univers de leurs grands-parents ; les structures telles que les restaurants scolaires ou les installations sportives seront ainsi partagées et donc mieux utilisées.
- Nous proposerons aux personnes âgées une formation à l'informatique, afin qu'elles puissent acquérir les compétences numériques nécessaires à la vie quotidienne. CityMag sera également utilisé à cette fin.
- En collaboration avec les différentes associations culturelles, nous mettrons en place des services et des initiatives pour les quartiers, visant à prévenir la solitude et à contribuer à la participation.

3. Logement et développement urbain

La crise du logement est aiguë à Luxembourg-Ville. La hausse des prix et des loyers - en particulier pour les chambres - montre qu'il est urgent d'agir. Au niveau national, de nombreux leviers ont déjà été mis en place pour accélérer la construction de logements abordables. La ville de Luxembourg a également lancé plusieurs projets ces dernières années, mais hésite encore à les faire avancer rapidement.

Nous voulons une capitale où les pouvoirs publics veillent à ce que tout le monde puisse se loger et où le logement est planifié en même temps que la mobilité et le développement économique. Pour ce faire, l'urbanisme doit être adapté aux défis actuels. La commune ne peut rester inactive et doit orienter le développement de la ville.

3.1. Développement urbain

- Nous développerons Luxembourg en tant que capitale, la plus grande agglomération du pays - agglomération et centre de développement et d'attraction (CDA) d'intérêt européen - et centre économique conformément au plan directeur d'aménagement du territoire (PDAT), en rapprochant le travail, les loisirs et l'habitat, améliorant ainsi la qualité de vie.
- Nous protégerons la périphérie de l'agglomération en l'élargissant.
- Nous voulons également stimuler la coopération avec les municipalités voisines et renforcer la coopération transfrontalière, notamment par l'intermédiaire de Quattropole.
- Nous réexaminerons en profondeur le plan général d'affectation des sols (PGA) pour l'adapter aux défis actuels, qu'il s'agisse de l'extension des espaces verts, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de la création de quartiers agréables avec suffisamment d'espace pour les piétons et les cyclistes, ou encore de logements abordables.
- Nous nous efforcerons d'utiliser plus efficacement les terres grâce à une densification intelligente et à l'utilisation d'espaces et de logements vacants, en créant des économies d'espace, en concevant des bâtiments multifonctionnels et en réutilisant les terrains vacants actuels et futurs. Nous réduirons également progressivement les excavations et les prélèvements de terres lors du développement des agglomérations.
- Nous stimulerons le secteur du commerce de détail dans le centre-ville et les quartiers et limiterons la construction de centres commerciaux en périphérie.
- Nous allons promouvoir le développement de nouveaux quartiers avec l'objectif de commencer la construction de logements dès que possible au Stade, (projet STADePARK), Villeroy et Boch, Nei Hollerich, Place de l'Etoile, Laangfur et Kuebebiert sur le Kirchberg. Parallèlement, la planification se poursuivra dans d'autres quartiers, tels que la Porte de Hollerich, afin que le développement de l'habitat puisse se faire sans heurts.
- Nous veillerons à ce que le développement des nouveaux quartiers se fasse selon une approche globale et que les écoles, les lieux de rencontre, les entreprises locales et les liens avec les quartiers environnants et les transports publics locaux soient pris en compte dans la planification.
- Nous impliquons les citoyens dans l'examen des PAG et des principaux PAP, ainsi que dans la conception des espaces publics.

3.2. Le logement abordable est une priorité

- Pour accélérer l'exécution des nouveaux projets de construction, nous allons créer un groupe de travail communal composé de représentants de tous les services communaux concernés et du Ministère du logement, qui, en collaboration avec des promoteurs privés et publics, accélérera l'exécution des projets de logement dans la ville. Il s'agit notamment du Fonds du Logement, qui gère environ 700 appartements dans la ville, et de la SNHBM, qui met en œuvre de nombreux nouveaux projets pour la ville.
- Nous doublerons l'offre de logements locatifs abordables. Nous construirons davantage de nouveaux logements et utiliserons les ressources financières disponibles. La ville de Luxembourg doit faire beaucoup plus dans ce domaine car elle dispose d'énormes réserves financières.
- Nous nous engageons à créer des logements abordables pour les étudiants, les jeunes adultes et les nouveaux arrivants sur le marché du travail.
- Nous utiliserons le droit de préemption de la commune, de manière systématique et sur la base de critères clairement définis, pour augmenter le parc de logements publics abordables et nous examinerons au cas par cas si la rénovation et l'extension sont plus appropriées que la démolition et la construction de nouveaux logements.

Une meilleure utilisation des logements existants rapproche les gens

- Nous renforcerons la coopération avec les acteurs de la gestion locative sociale reconnus par l'État et les soutiendrons afin de créer davantage de logements abordables.
- Nous mobiliserons tout le potentiel foncier et immobilier de la commune (zones vacantes, bâtiments et logements inoccupés) pour y créer des logements publics abordables, en coopération avec les acteurs nationaux (Fonds du Logement, Société Nationale des Habitations à Bon Marché).
- Nous développerons des programmes pour offrir des logements attractifs et adaptés à l'âge dans le cadre de vie habituel, notamment pour les personnes dont les enfants ont quitté le domicile familial. Ainsi, grâce au morcellement du logement, les zones résidentielles seront mieux utilisées, favorisant le logement intergénérationnel.
- Nous utiliserons systématiquement les outils juridiques récemment créés pour l'enquête sur le logement et la mobilisation des espaces vacants.
- Nous permettrons la densification des quartiers en simplifiant les règles d'extension de la hauteur des maisons individuelles et en créant des projets de redéveloppement.

Utilisation temporaire de terrains et de bâtiments communs

- Nous encouragerons l'utilisation provisoire des terrains constructibles disponibles avec des structures modulaires ou des mini-maisons, en simplifiant les réglementations communales en matière de construction et les procédures administratives, et en garantissant l'enregistrement des résidences.

- Nous acquerrons systématiquement les terrains constructibles vacants, en fournissant les ressources financières et humaines nécessaires pour créer rapidement des logements sociaux abordables.
- Nous donnerons la priorité à la mobilisation des terrains constructibles à l'intérieur du périmètre constructible, plutôt que de l'étendre. Si la mise en œuvre de la taxe de mobilisation nationale est retardée, nous augmenterons la taxe foncière actuelle (B6) sur les terrains vacants situés dans le périmètre constructible afin de mobiliser ces terrains pour le logement.

L'habitat participatif favorise la coexistence et est abordable

- Nous encouragerons des formes alternatives de logement, telles que les groupes de logements, les logements partagés, les coopératives de logement, les logements intergénérationnels ou les zones sans voiture, afin de créer des logements pour tous.
- Nous mettrons systématiquement à disposition des terrains en vue de la construction de logements modulaires moyennant des baux à terme.

La construction durable, c'est assurer l'avenir

- Pour tous les nouveaux bâtiments urbains, nous veillerons à ce qu'ils soient produits conformément aux aspects de la durabilité, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement (orientation, ombrage, utilisation de matériaux durables, etc.) Nous encouragerons l'élaboration d'une charte à cet égard, qui pourra également être utilisée pour évaluer les bâtiments existants.
- Lors de la construction et de la rénovation des bâtiments communaux, nous tiendrons compte des critères d'efficacité énergétique et de bioconstruction, par exemple avec des matériaux de construction poreux naturels sans contamination chimique ou radioactive. Cela garantira des conditions intérieures saines.

Mettre fin aux loyers exorbitants

- Nous utiliserons pleinement les possibilités légales pour lutter contre les loyers exorbitants, en particulier pour les chambres loués par des cafés. À cette fin, nous rétablirons et rendrons obligatoire le label de qualité communal pour les logements en location.
- Nous renforcerons l'inspection des bâtiments afin de garantir que la législation sur la qualité des logements ("salubrité") soit également appliquée dans le domaine de la location.
- Nous soutiendrons les possibilités de créer des logements partagés et les encouragerons - nous le ferons également par le biais du travail de la commune avec les jeunes.
- Nous adapterons les critères de salubrité pour faciliter la location de logements partagés.

3.3. Améliorer la qualité de vie en renforçant les espaces publics

- Nous créerons plus d'espace pour les piétons en élargissant les zones piétonnes (par exemple la rue Notre-Dame) et en créant des zones de coexistence (par exemple la rue du Fossé, la place Wallis, l'avenue de la Gare, Roosevelt, etc.).
- Avec les citoyens, nous augmenterons l'attractivité de nos espaces publics, tant dans le centre que dans les quartiers, grâce à une mobilité douce, davantage de terrasses et de bancs et un aménagement paysager cohérent.
- Dans les plans partiels d'aménagement (PPA), nous préférons les espaces publics de qualité aux espaces privés. Pour faire de ces espaces des lieux de rencontre, nous miserons sur une combinaison de fonctions (dormir, travailler, se détendre, se restaurer).
- Nous encouragerons la densification de l'habitat, qui présente des avantages en termes de mobilité et d'énergie. Pour les nouveaux PAP, nous privilégierons des concepts modernes de réseaux de chaleur et d'eau et des places de parking avec des bornes de recharge électrique (privées et publiques).
- Nous planterons davantage d'arbres, de haies et d'autres couvertures végétales en raison de la crise climatique et des températures estivales élevées. Nous veillerons à ce que toute transformation des espaces publics comprenne et applique l'écologisation durable en tant qu'élément clé. Grâce à la connectivité écologique et à de nouveaux parcs, nous créerons des zones de loisirs supplémentaires, renforçant ainsi la nature dans la ville.
- Nous installerons des grills dans les espaces publics équipés de bancs et de sanitaires, par exemple à Kockelscheuer. Nous favorisons ainsi le bien-vivre ensemble, en donnant aux personnes qui n'ont pas de jardin ou de balcon la possibilité d'organiser des fêtes de famille.

3.4. Conserver et revitaliser le patrimoine architectural

- Nous préserverons le caractère des quartiers existants en créant une commission consultative communale indépendante pour la protection des monuments, en dressant un inventaire des bâtiments à protéger et en apportant un soutien financier à leur conservation.
- A l'aide de la "liste de repérage" de l'INPA, nous vérifierons si tous les bâtiments dignes de protection dans le PAG actuel sont effectivement sous la protection de la commune.
- Nous ne limiterons pas la protection des monuments communaux à ce que l'on appelle les "ensembles", mais nous l'étendrons également aux éléments individuels qui ont besoin d'être protégés.
- Nous sensibiliserons les citoyens à la protection des monuments, par exemple par le biais de canaux d'information et de subventions ou de prix communaux. Outre les bâtiments, le patrimoine culturel d'une commune comprend les espaces verts et ouverts. Ceux-ci seront également évalués et, si nécessaire, protégés.

4. Mobilité

Que ce soit au travail, à l'école ou pendant les loisirs, chacun doit pouvoir se déplacer dans la capitale de manière pratique, rapide et sûre, sans avoir à utiliser sa propre voiture. Cela nécessite une offre de transports publics très attrayante, des trottoirs praticables et un réseau de pistes cyclables cohérent et sûr. Notre objectif est la "Vision zéro", c'est-à-dire "zéro mort et zéro blessé grave" sur les routes, et nous nous efforcerons systématiquement d'apaiser le trafic.

Selon le plan national de mobilité 2035, la mobilité continuera de croître dans les années à venir, avec 40 % de déplacements supplémentaires d'ici 2035. Compte tenu de la situation déjà très tendue sur nos routes, il est clair que cette augmentation ne peut se faire par le biais du transport motorisé privé. En outre, le secteur des transports, qui dépend actuellement des combustibles fossiles, doit apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs climatiques.

Plus les trajets sont courts, plus les infrastructures urbaines doivent offrir aux citoyens une solution pratique et sûre qui permet d'éviter l'utilisation de la voiture. Il faut également repenser la mobilité individuelle : le vélo a le potentiel pour devenir le mode de transport individuel par excellence dans la ville. Pour cela, les cyclistes doivent pouvoir circuler en toute sécurité dans la ville.

Alors que d'autres villes ont déjà pris en compte les signes des temps, la ville de Luxembourg est à la traîne en termes de mobilité. La transition en matière de transport doit se faire de manière cohérente, en garantissant une mobilité sûre et durable pour tous, tout en créant des quartiers où il fait bon vivre.

4.1. Moins de trafic, une meilleure qualité de vie dans le centre-ville et les quartiers

- Nous étendrons les zones piétonnes et introduirons davantage de zones de coexistence. Par conséquent, nous créerons des espaces publics dans le centre-ville et au centre de chaque quartier, nous améliorerons l'infrastructure pour les piétons et les cyclistes pour les rendre attractifs à tous les habitants et les visiteurs. Les zones routières doivent être systématiquement réaménagées pour créer des zones de rencontre, avec des équipements publics attrayants et de la végétation. Dans le centre-ville, nous étendrons la zone piétonne autour de la rue Notre-Dame. La rue du Fossé deviendra une zone de coexistence sans trafic de transit. Sur le boulevard Roosevelt, nous réduirons la circulation et établirons une zone de coexistence sur la place de la Constitution, l'avenue de la Gare, place Wallis, autour de la place Léon XIII, l'avenue Pasteur, la place de Nancy et la place Pierre et Paul.
- Nous donnerons systématiquement la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics de passagers et nous éloignerons le trafic motorisé des quartiers. Parallèlement aux mesures de construction et de circulation, les zones 30 doivent devenir la règle, y compris sur certains axes routiers importants pour la vie des quartiers.
- Nous préparerons un plan d'action pour créer une zone sûre, conviviale et attrayante devant toutes les écoles, par exemple sous la forme d'un espace partagé avec ou sans

voitures. Il est prévu que ces zones soient limitées à 20 km/h, qu'elles soient vertes et clairement signalées. Il devrait également y avoir suffisamment d'espaces de stationnement sûrs et sécurisés pour les vélos et les scooters.

- Nous examinerons les points dangereux de l'environnement scolaire pour les enfants en âge scolaire, nous les dégagerons et nous rendrons ainsi le chemin de l'école plus sûr. Les enfants doivent pouvoir se rendre à l'école de manière autonome et en toute sécurité, à pied, en trottinette ou à vélo.
- Nous adapterons les règles de construction pour que les nouveaux bâtiments ou les plans de construction prévoient au moins deux places de stationnement pour vélos par appartement et, pour les grands appartements, une place de stationnement par chambre. L'accès à ces places de stationnement doit être plat ou comporter des rampes.
- Nous inclurons des pistes piétonnes et cyclables ainsi que des places de stationnement pour vélos dans les nouveaux PAP et assurerons la connexion au réseau de transports publics dans les nouveaux quartiers.
- Chaque année, nous organiserons plusieurs journées sans voiture dans le centre-ville et les quartiers afin de sensibiliser aux conséquences de la circulation automobile. Lors de ces journées, nous mettrons l'accent sur la vie communautaire en organisant différents événements et festivités.
- Nous élaborerons un plan communal de mobilité au début de la législature, sur la base des informations recueillies au cours du processus et des mesures décrites dans ce programme électoral.
- Nous créerons davantage de liaisons piétonnes et cyclistes entre les quartiers séparés par les voies ferrées et les autoroutes.

4.2. Priorité aux piétons

- Nous concevrons les passages piétons et les accès aux transports publics et aux bâtiments communaux de manière à ce qu'ils puissent être utilisés par tous et à ce qu'ils offrent une sécurité suffisante à tous les usagers de la route :
 - la suppression de places de stationnement à proximité immédiate des passages piétons,
 - afin d'accroître la visibilité, les trottoirs doivent toujours être contigus aux passages piétons ;
 - assurer la conformité de l'éclairage partout ;
 - aux endroits stratégiques, comme devant les écoles, les passages pour piétons seront surélevés par rapport au niveau de la route ;
 - des passages piétons supplémentaires seront installés aux carrefours actuellement non aménagés pour les piétons.
- Lors de la planification et du réaménagement des routes, nous tenons toujours compte de la sécurité des piétons, avec ou sans restrictions :
 - les allées et les trottoirs doivent être continus et leur largeur utile doit être d'au moins 2 m en tout point
 - à tous les croisements et carrefours, le trottoir est systématiquement abaissé ou la route surélevée.
 - les connexions sont directes et sans détours inutiles.

- Nous allons revoir les feux de circulation pour donner la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux bus/trams et/ou réduire de manière significative les temps d'attente pour ces usagers de la route. Plus on se rapproche du centre-ville ou des zones où les piétons sont nombreux, plus le temps d'attente pour les piétons devrait être court. En outre, lors du passage d'une phase à l'autre, la phase piétonne devrait toujours être prise en compte automatiquement (sans qu'il soit nécessaire d'appuyer à nouveau sur le bouton) et les pressions sur le bouton ne devraient que raccourcir le temps d'attente. Les piétons lents devraient avoir suffisamment de temps pour traverser la route au signal vert.
- Nous étudierons la possibilité de faire passer les feux de circulation au vert en permanence pour les piétons, et de ne les changer qu'en cas de nécessité et lorsqu'un véhicule s'approche.
- Nous veillerons à ce qu'aucun obstacle ne bloque les chemins piétonniers et les pistes cyclables. Nous installerons donc le mobilier urbain et les arrêts de bus en veillant à ce qu'ils aient une largeur minimale de 2 mètres.
- Nous utilisons des mesures structurelles, telles que des bornes, pour réduire le stationnement sauvage sur les allées pédestres et les pistes cyclables. Ce stationnement abusif doit être systématiquement sanctionné par une amende.
- Nous veillerons à ce que, sur les chantiers de construction, les déviations des allées pédestres et des pistes cyclables soient correctement, clairement et systématiquement signalées.
- Nous veillerons à ce que les différents chantiers soient coordonnés de manière à minimiser les désagréments pour les citoyens et nous accorderons une attention particulière à la nécessité d'éviter les chantiers simultanés et proches, afin de ne pas trop perturber les déplacements quotidiens.

4.3. Faire du Luxembourg une ville cyclable

- Nous relierons les pistes cyclables existantes en un réseau continu et sûr. Nous planifierons ce réseau de manière systématique sur 2, 5 et 10 ans. Nous ferons appel à des experts pour pouvoir mettre en œuvre les mesures nécessaires et créer un réseau approprié. Lors de la rénovation des pistes cyclables existantes et de la construction de nouvelles pistes, les éléments suivants doivent être pris en compte :
 - Les pistes cyclables doivent être clairement délimitées et bordées de rouge.
 - Les pistes cyclables doivent être continues et ne doivent pas être interrompues par des arrêts de bus, des carrefours mal conçus ou des trottoirs non nivelés.
 - Les pistes cyclables doivent être protégées de manière adéquate contre le trafic motorisé. Cette protection peut être assurée par diverses mesures : emplacement entre les places de stationnement et le trottoir, au-dessus du niveau de la route, installation de bornes, etc.
 - Nous veillerons à ce que les pistes cyclables ne soient empruntées que par le trafic local ou les livraisons de marchandises, grâce à des mesures structurelles et à une signalisation suffisante pour les cyclistes.
 - D'autres rues où la circulation mixte est possible/raisonnable ne font pas partie du réseau cyclable principal. Dans ce cas, la limitation de vitesse à 30 km/h doit être effectivement respectée et le trafic de transit n'est pas autorisé.

- La connexion aux itinéraires cyclables régionaux est également prise en compte dans la planification des itinéraires cyclables locaux.
- Nous créerons de nouvelles infrastructures pour maintenir un réseau cyclable cohérent, par exemple :
 - De la Gëlle Fra à Hollerich en passant par l'avenue Marie-Thérèse, nous voulons une piste cyclable sans détours ni risques, ni circulation mixte pour les piétons.
 - La zone piétonne et cycliste de la rue du Fossé sera protégée par des bornes escamotables au niveau du carrefour avec la rue Notre Dame afin de donner une priorité claire aux piétons et aux cyclistes et de renforcer leur sécurité.
 - Sur le boulevard Prince Henri, la piste cyclable bidirectionnelle doit être continue.
 - Connexion de la gare de Cents au futur pont cyclable entre Cents et Kirchberg.
 - Entre Sandweiler et Pulvermühle.
 - Sur la rue des Aubépines, nous allons créer une piste cyclable continue et sécurisée.
 - En éliminant le trafic automobile, nous garantissons la sécurité nécessaire à la pratique du vélo dans la vallée de la Pétrusse.
 - Entre la rue de la Vallée et la rue de Merl, nous créerons une infrastructure cyclable sûre reliant Merl et les communes adjacentes au centre-ville.
 - Nous encouragerons la construction d'une piste cyclable continue entre la Cloche d'Or et Hollerich (route d'Esch - rue Verte) et Cessange.
- Nous créerons une ligne budgétaire dotée de moyens financiers adéquats pour la planification et la mise en œuvre d'un bon réseau cyclable.
- Nous nous efforcerons d'installer de nouveaux feux de circulation afin que les cyclistes n'aient pas à quitter la piste cyclable pour déclencher le feu de circulation.
- Nous allons améliorer le stationnement des vélos :
 - Nous développerons fortement les parkings publics pour vélos. Cela signifie que des places de stationnement seront prévues dans la rue. La densité des places de stationnement devrait augmenter en fonction de la densité du quartier ou du plus grand nombre d'infrastructures publiques sur le site ou à proximité.
 - Nous étendrons les zones de stationnement pour vélos surveillées et couvertes (par exemple dans les parkings de Knuedler et du Fort Neipperg).
 - Dans certains quartiers où le bâti ancien est prédominant (par exemple Bonnevoie, Gare), nous mettrons à disposition des espaces de stationnement privés pour les vélos dans un box. Dans ce cas, il est d'autant plus important qu'ils soient suffisamment sécurisés et bien conçus.
- Nous améliorerons le système de location de vélos à courte durée pour l'étendre à tous les quartiers.
- Nous veillerons à ce qu'un système de location de plus longue durée soit mis en place pour les vélos-cargos, les remorques-cargos et les vélos.
- Pour les événements spéciaux, tels que la fête nationale, nous installerons des stations de parking pour vélos aux points névralgiques.
- Nous encouragerons la construction de nouvelles infrastructures pour faciliter l'utilisation de la bicyclette comme moyen de transport. Il s'agit notamment de stations de réparation de vélos, y compris publiques, et de zones de stockage, par exemple dans les parkings souterrains. Nous sommes favorables à la construction d'un parc à vélos souterrain à la gare centrale.

- Nous veillerons à ce que les règles applicables aux nouvelles constructions et aux rénovations prévoient au moins deux places de stationnement pour bicyclettes par appartement et, pour les grands appartements, une place de stationnement par chambre à coucher. Les accès à ces places de stationnement doivent être plats ou dotés de rampes.
- Nous construirons des ponts et des ascenseurs pour relier Neudorf, Weimershof, Cents et Kirchberg, mais aussi Rollingergrund et Limpertsberg, la vallée de la Pétrusse et le centre-ville via la place de la Constitution, la vallée de l'Alzette et Bonnevoie, ainsi que la gare de Cents avec Hamm. Nous surmonterons ainsi les défis de la topographie de notre ville au profit des cyclistes. En outre, nous créerons plus de confort pour les cyclistes grâce à des rampes et des repose-pieds.
- Nous veillerons à ce que les pistes cyclables soient conçues de manière à pouvoir être empruntées par les scooters électriques. Cela permettra de réduire les situations de conflit entre les piétons et les scooters électriques.

4.4. Des bus et des trams conviviaux et rapides

- Nous soutiendrons et encouragerons l'extension du réseau de tramway conformément au Plan national de mobilité 2035, en donnant la priorité à la deuxième ligne sur le Kirchberg (Laangfuer/Kuebebiert), avec une connexion directe au CHL Pôle d'Echange et Porte de Hollerich, avec une deuxième connexion à la Cloche d'Or via la gare périphérique de Hollerich et la route d'Esch.
- Nous nous sommes engagés à améliorer considérablement le réseau communal de bus, après une analyse des faiblesses et des contraintes de tous les groupes d'utilisateurs (y compris les utilisateurs potentiels). Les lignes de bus sont destinées à compléter les lignes de tramway. Lors de la reprogrammation du réseau, il est important de développer des lignes stratégiques et d'améliorer leur fréquence, en particulier aux heures de pointe et les week-ends. Pour être rapides, les bus ne doivent pas faire de longs détours. Les bus sont destinés à relier les quartiers au centre ville, mais aussi à relier les quartiers entre eux. Par ailleurs, la coordination entre les bus communaux, les municipalités voisines et les transports régionaux doit être améliorée afin d'obtenir un réseau de bus desservant l'ensemble de l'agglomération luxembourgeoise. Dans les zones et aux heures de faible demande, nous créerons des bus à la demande.
- Nous allons installer davantage de voies de bus et étudier la possibilité de les utiliser dans des directions différentes en fonction de l'heure de la journée, dans le cadre d'un projet pilote.
- Nous mettrons en place une meilleure coordination entre les lignes de bus communales et les lignes RGTR le soir, lorsque moins de bus circulent et que les navetteurs se rendent le soir dans les écoles et les installations culturelles.
- Nous améliorerons la qualité des bus, par exemple en augmentant la ponctualité ou en fournissant la capacité nécessaire.
- Nous allons convertir l'ensemble de la flotte de bus de la ville en véhicules électriques dès que possible.
- Nous veillerons à ce que les écrans d'information des passagers continuent d'être améliorés. En plus des écrans d'information en temps réel à tous les arrêts et dans tous les véhicules, des informations sur les correspondances possibles devraient être

fournies, également de manière audible. Nous veillerons à ce que les bus RGTR soient également signalés en temps réel aux arrêts communaux.

- Nous avons l'intention d'améliorer les arrêts de bus. En particulier, la protection contre les intempéries doit être améliorée, avec des toits et des ombrages à tous les arrêts.
- Nous étendrons le réseau de bus de nuit à tous les quartiers.

4.5. La voiture comme composante de la multimodalité

- Nous nous engageons à éliminer le trafic de transit dans les quartiers et le centre-ville, tout en continuant à assurer l'approvisionnement et l'accès des habitants. Les rues feront donc l'objet d'une adaptation réglementaire et structurelle en raison des changements d'itinéraires, de revêtements et de rétrécissements.
- Nous nous engageons à veiller à ce que les principaux axes de circulation soient suffisamment développés et à ce que des liaisons transversales soient créées si nécessaire pour libérer les quartiers de la circulation (p. ex. Merl, Cessange).
- Nous élaborerons un plan pour améliorer les points de recharge électrique dans tous les quartiers, en particulier pour les citoyens qui n'ont pas la possibilité de le faire chez eux. Par exemple, nous voulons installer des bornes de recharge dans tous les nouveaux parkings et les parkings rénovés. En outre, nous lancerons un appel d'offres pour l'installation de bornes de recharge électrique par une entreprise privée dans les zones de stationnement prévues à cet effet (y compris le long des routes).
- Nous étendrons et convertirons le système communal de covoiturage aux quartiers où il n'existe pas encore, voire au-delà des limites de la commune. Les véhicules déjà opérationnels seront progressivement remplacés par des véhicules électriques. Nous nous engageons également à faire en sorte que les systèmes de covoiturage existants puissent être utilisés de manière compatible, voire fusionnés, pour une plus grande facilité d'utilisation.
- Nous avons l'intention de revoir le système de stationnement urbain, y compris le stationnement local, afin de réduire le trafic et de veiller à ce que les places de stationnement soient réglementées devant les magasins afin d'être disponibles pour les clients sans devenir des places de stationnement permanentes.
- En plus des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, nous examinerons la possibilité de fournir des places de stationnement pour les services de soins infirmiers et de covoiturage.
- Nous réduirons le stationnement en surface afin de moderniser l'espace urbain et de faire place à de meilleures infrastructures pour les cyclistes et les piétons. C'est particulièrement le cas pour les zones où les parkings sont sous-utilisés, comme la place de la Constitution, la place des Bains, la rue Notre-Dame, la rue du Fossé, la place de France, la place Virchow, la place de Liège et la place Emile Mousel.
- Nous soutiendrons la création de parcs relais (P+R) dans les pôles multimodaux à l'extérieur de la ville, conformément au PNM 2035.
- Nous demanderons aux autorités nationales compétentes les radars nécessaires si, malgré les mesures structurelles et de modération du trafic, les limitations de vitesse ne sont pas respectées.
- Nous créerons des incitations pour que les entreprises motivent leur personnel à se déplacer de manière durable, par exemple en réaffectant les places de parking

existantes au covoiturage et au partage de vélos. À cette fin, nous subventionnerons la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise avec des objectifs mesurables.

- Nous étendrons le guichet Infobus pour en faire un centre de conseil en mobilité pour tous les modes de transport. Tous les navetteurs pourront recevoir des conseils individuels en matière de mobilité à leur domicile s'ils le souhaitent.

5. Une ville respectueuse du climat et de la nature

Les villes sont au cœur de l'écosystème mondial. Pour faire face à la crise du climat et de la biodiversité, les centres urbains doivent se réinventer.

La ville verte du futur est une ville qui vit, rafraîchie naturellement par les arbres et les plantes, dans laquelle la nature protège contre les inondations et qui ne consomme pas seulement de l'énergie mais en produit également.

Dans une ville verte, l'homme est au centre de nos préoccupations. Cela signifie que l'urbanisme doit être pensé et mis en œuvre dans une perspective d'avenir.

Au lieu de se limiter aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, la Ville de Luxembourg devrait se fixer pour objectif d'atteindre la neutralité climatique et se donner les moyens d'y parvenir d'ici 2035, avec ses citoyens, ses administrations et ses entreprises.

C'est précisément ce à quoi nous nous engageons : créer une commune proche de la nature. Nous voulons empêcher la destruction des habitats naturels, économiser nos ressources naturelles et préserver la biodiversité.

5.1. Construire aujourd'hui la ville verte de demain

Un engagement clair en faveur d'une ville verte avec un impact neutre sur le climat

- Nous ferons en sorte que la ville de Luxembourg atteigne la neutralité climatique d'ici 2035. Nous définirons une vision, des objectifs mesurables et un ensemble de mesures que nous mettrons en œuvre et suivrons annuellement. Nous communiquerons les objectifs à court et à long terme ainsi que toutes les informations et rapports pertinents (émissions de CO₂, part des énergies renouvelables, efficacité énergétique).
- Nous encouragerons une large participation citoyenne afin que tous les acteurs concernés puissent participer et prendre des responsabilités dans la mise en œuvre de l'action climatique. L'action climatique concrète dans la ville de Luxembourg se fera par le biais d'un dialogue avec le public, les experts, les administrations et les décideurs politiques.
- Nous mettrons en place, en coopération avec l'Agence du climat, un point de contact pour les compétences transversales où les citoyens pourront s'informer et contribuer à toutes les questions liées au climat.
- Nous voulons réviser en profondeur le Plan d'aménagement général (PAG) et les règles de construction afin de relever les défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Au lieu des jardins de pierre et de l'imperméabilisation des surfaces, nous rendrons obligatoires la végétalisation et la perméabilité à l'eau. Nous lèverons les obstacles administratifs et aiderons à la rénovation rapide des bâtiments et à la transition vers les énergies renouvelables.
- Nous mettrons en place une stratégie globale d'adaptation au changement climatique pour la ville de Luxembourg afin d'atténuer les conséquences inévitables du changement climatique pour les citoyens. Cela comprend la végétalisation systématique des zones urbaines, des toits et des façades et la création de zones

vertes afin d'être mieux préparés aux vagues de chaleur, à la sécheresse et aux pluies torrentielles. Cela permet non seulement de créer d'importants couloirs d'air frais, mais aussi de protéger la biodiversité de la flore et de la faune urbaines. Nous réduirons autant que possible les surfaces non perméables à l'eau.

- Dans le plan d'action environnemental, nous définirons les objectifs transversaux que nous poursuivrons en priorité dans les différents domaines et nous chercherons à obtenir la certification la plus élevée possible dans le cadre de la convention pour la nature et le climat. Nous renforcerons les ressources humaines et financières des services communaux responsables des questions environnementales et énergétiques.
- Nous compléterons le rapport environnemental par un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs identifiés comme prioritaires au cours de l'année précédente et les raisons justifiant ces résultats.
- Transformer le parc automobile communal en un parc neutre sur le plan climatique d'ici à 2030. À court terme, nous remplacerons les véhicules à gaz de la ville par des véhicules électriques. Nous promouvoir activement la protection contre le bruit. Nous sommes en faveur d'une interdiction stricte des vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg.
- Nous réduirons la pollution lumineuse dans les espaces publics sans négliger les aspects liés à la sécurité. Cela inclut également une révision du règlement communal sur la publicité lumineuse et l'éclairage des parcs et jardins.
- Nous plaçons pour une commune sans pesticides, par exemple en veillant à ce que les terres agricoles louées par la commune pour une utilisation agricole sans pesticides soient régulièrement contrôlées à cet égard et que le bail soit résilié si les locataires ne respectent pas ces exigences.
- Conformément aux programmes de protection de la biodiversité, nous prendrons des mesures contre les espèces envahissantes et la surpopulation d'espèces telles que les pigeons ou les corbeaux. Il peut s'agir, par exemple, de pigeonniers, de nichoirs pour les prédateurs tels que les faucons ou de programmes de délocalisation.

Un poumon vert pour toute la ville

- Nous veillerons à ce que chaque citoyen dispose d'espaces verts ou d'un parc à proximité. Nous créerons des oasis de verdure dans les quartiers en végétalisant les rues, en agrandissant les parcs (par exemple à Cessange, Hollerich, etc.) et en renaturalisant l'Alzette et la Pétrusse.
- Nous développerons la ville par le biais du programme directeur d'aménagement du territoire. En principe, nous n'étendrons donc pas le périmètre de construction. Il y a encore de la place dans les plans d'urbanisme pour 40 000 habitants supplémentaires. Nous créerons des ceintures vertes autour de la ville de Luxembourg en reliant les zones vertes de la commune aux zones vertes situées en dehors de la commune afin de créer des corridors naturels et d'éviter une sur-urbanisation de notre ville.
- Nous intégrerons dans l'espace public des biotopes tels que des plantes grimpantes qui donnent de l'ombre, des haies, des arbustes et des murs de pierres sèches, et nous placerons des parterres de fleurs et des fleurs sauvages sur les chemins piétonniers, les pistes cyclables et les rues, les îlots de séparation du trafic, les aires de jeux et les cimetières, entre autres. Nous privilégierons les plantes indigènes, la culture proche de la nature et l'installation de dispositifs d'aide à la nidification.
- Nous protégerons les forêts communales en continuant à surveiller l'impact de la crise climatique et des vagues de sécheresse sur les populations d'arbres, en collaboration

avec les services responsables de la gestion de la nature et des forêts, en mettant en œuvre des mesures visant à rendre les forêts plus résilientes et à les protéger ainsi contre les effets de la crise climatique et des périodes de sécheresse.

- Nous informerons les citoyens à l'entrée des forêts de l'état de la forêt, des dangers possibles (par exemple en cas de tempête ou de sécheresse) et de la manière de se comporter dans la forêt.
- Nous sensibiliserons les citoyens, notamment par des actions d'information et de communication sur la durabilité dans la ville de Luxembourg, par exemple en incluant une section spécifique dans City Mag.
- Nous participerons à des initiatives transfrontalières ambitieuses en matière de villes vertes, telles qu'Eurocities ou le prix de la Capitale verte européenne.

Alimentation saine dans les zones urbaines

- Nous soutiendrons les projets d'agriculture solidaire et les producteurs locaux et régionaux de fruits et légumes biologiques, par exemple en mettant à disposition des terres pour la conversion et pour les jeunes agriculteurs et en créant un marché pour les producteurs.
- Nous créerons des jardins urbains et une "ville comestible", des jardins communautaires, des jardins scolaires et des parterres de plantes aromatiques, d'arbres fruitiers sur des terrains publics et nous soutiendrons les demandes des citoyens à cet égard (par exemple par le biais de la cueillette gratuite).

5.2. Indépendance vis-à-vis des énergies fossiles

Un approvisionnement en chaleur durable et facile pour tous

- Nous aiderons les citoyens à passer aux énergies renouvelables. À cette fin, nous élaborerons une stratégie pour transformer le chauffage dans notre ville. Sur la base des données du registre national de la chaleur, nous définirons comment tous les quartiers et tous les types de bâtiments pourront être chauffés à l'avenir de manière neutre sur le plan climatique. Nous contacterons ensuite tous les propriétaires pour leur donner des recommandations spécifiques sur l'isolation et les sources de chaleur alternatives. Un superviseur de la rénovation les accompagnera dans les phases suivantes.
- Nous veillerons à ce que les règles de construction pertinentes autorisent les mesures (en particulier les pompes à chaleur à air) et à ce que la procédure d'autorisation soit compréhensible et aussi simple que possible.
- Dans le cadre de la stratégie de transformation du chauffage, nous repenserons le développement du réseau communal de distribution de chaleur, afin de trouver des solutions de remplacement efficaces au réseau de gaz dans les quartiers. Nous examineront les possibilités d'utiliser les eaux usées comme source de chaleur.
- Nous veillerons à ce que les règles et les informations relatives à l'utilisation des pompes à chaleur géothermiques soient claires, notamment en ce qui concerne la profondeur et la distance à laquelle elles peuvent être utilisées.
- Nous veillerons à ce que tous les bâtiments communaux disposent d'un passeport énergétique au cours des cinq prochaines années.
- Nous augmenterons considérablement le rythme de rénovation des bâtiments communaux et veillerons à ce qu'ils soient tous rénovés selon les normes les plus élevées. Ces travaux de rénovation commenceront sans délai.

- La construction des bâtiments communaux se fera selon la meilleure classe énergétique possible et avec des matériaux durables. À court terme, nous réexaminerons les systèmes de chauffage prévus pour tous les projets de construction en cours dans la ville de Luxembourg afin de nous assurer qu'ils sont équipés de systèmes de chauffage à partir de sources renouvelables.
- Nous encouragerons la ville de Luxembourg à continuer à participer aux initiatives anti-atomiques et à soutenir toute action légale contre l'énergie nucléaire.

Des panneaux solaires sur chaque toit

- Nous exploiterons le potentiel de l'énergie solaire dans tous les bâtiments communaux existants. Bien que les bâtiments administratifs luxembourgeois aient un potentiel beaucoup plus élevé, seuls des panneaux solaires d'une capacité totale de 281 kW sont actuellement installés. Afin de mieux exploiter ce potentiel, nous commencerons par répertorier toutes les surfaces imperméabilisées (toits, parkings, etc.) afin de les couvrir de panneaux solaires le plus rapidement possible.
- En collaboration avec les citoyens, nous créerons des communautés énergétiques en installant des panneaux solaires sur les bâtiments urbains. Nous donnons également aux citoyens la possibilité de contribuer financièrement à ces installations, ce qui leur permet de participer activement à la transition énergétique et d'acheter de l'électricité bon marché.
- L'installation de panneaux solaires sera la norme dans les nouveaux bâtiments, sous réserve d'une adaptation de la réglementation.
- Nous examinerons les règlements communaux afin d'installer le plus grand nombre possible de panneaux solaires et de pompes à chaleur dans la ville.
- Nous soutiendrons financièrement les citoyens qui investissent dans les énergies renouvelables. Par conséquent, nous maintiendrons le soutien communal actuel aux énergies renouvelables, en évaluant son utilisation et en l'étendant si nécessaire.

La transition énergétique, en collaboration avec toutes les parties prenantes

- Nous étendrons le soutien aux énergies renouvelables et aux modes de vie durables, par exemple en soutenant les vélos-cargos et en accordant des subventions supplémentaires pour la réparation des appareils électroménagers. Nous examinerons également les mesures que la ville de Luxembourg peut prendre dans le cadre du "Pacte climatique pour les entreprises" afin de faciliter la transition vers les énergies renouvelables pour les entreprises situées sur son territoire.
- Nous allons promouvoir les chantiers à zéro émission dans les appels d'offres publics de la ville de Luxembourg, comme le font déjà des villes telles qu'Oslo. Sur la base des premiers projets pilotes, l'objectif est que d'ici 2030, tous les chantiers de construction faisant l'objet d'un appel d'offres de la ville de Luxembourg soient exempts d'émissions.
- En collaboration avec Creos, nous examinerons comment mettre en œuvre les objectifs définis dans le plan national pour l'énergie et le climat dans la ville et les mesures (telles que la mise à disposition de terrains pour les transformateurs) que la commune devra prendre pour y parvenir.
- Nous poursuivrons une politique énergétique durable grâce à la participation et à la représentation communale au sein d'Enovos/Creos. En particulier, Creos clarifiera le développement futur du réseau électrique de la ville afin d'éviter d'éventuels obstacles techniques pour la connexion de nouveaux consommateurs (pompes à chaleur et points de recharge) et de nouveaux systèmes photovoltaïques.

- Nous partagerons avec tous les utilisateurs des infrastructures communales (écoles, crèches, etc.) une partie des économies d'énergie, d'eau et de déchets et leur restituerons 50 % de ces économies pour leurs propres projets.

5.3. Protéger l'eau et préserver la vie

- Nous poursuivrons la réhabilitation et l'entretien du réseau communal d'approvisionnement en eau et des infrastructures de traitement des eaux usées.
- Nous protégerons les sources d'eau potable de la ville et nous nous oeuvrerons pour leur réhabilitation et leur expansion.
- Nous continuerons à développer des activités de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau potable et à l'installation de compteurs d'eau intelligents.
- Nous mettrons à disposition de l'eau potable dans les fontaines des bâtiments publics et lors des manifestations communales, et nous encouragerons les magasins, les bars et les restaurants à utiliser et à fournir de l'eau du robinet.
- Nous réduirons les surfaces imperméables existantes et dans les nouvelles constructions. En réformant le taux d'imperméabilisation, nous favoriserons la perméabilité à l'eau.
- Nous encouragerons la collecte des eaux de pluie en la rendant obligatoire pour les nouvelles constructions.
- Nous allons commander une étude sur l'extension du réseau d'égouts pour les eaux de pluie et les eaux usées dans la ville de Luxembourg.
- Pour améliorer l'état de nos cours d'eau et de nos rivières, nous essaierons d'établir des partenariats fluviaux avec les communes voisines.
- Nous appliquerons le concept de ville éponge et stimulerons le développement de zones d'eau libre, car elles contribuent également au rafraîchissement et à la biodiversité de la ville.
- Nous mettrons en place des méthodes d'irrigation économiques pour les espaces verts.
- Nous améliorerons la protection contre les inondations et les fortes pluies pour les bâtiments concernés, apporterons un soutien financier aux habitants et mettrons en place les points de contact nécessaires pour obtenir des informations sur les mesures de protection contre les inondations. Nous introduirons des primes communales pour les mesures individuelles de protection contre les inondations (par exemple les mesures d'étanchéité). Nous améliorerons la protection contre les inondations de toutes les infrastructures publiques importantes (par exemple, les écoles ou les hôpitaux). Les citoyens seront informés des plans d'évacuation.

5.4. Moins de déchets, plus d'économie circulaire

Le climat, l'environnement et la protection des ressources vont de pair. Il est donc nécessaire de promouvoir l'économie circulaire, le partage et la réutilisation. La ville de Luxembourg produit des quantités disproportionnées de déchets et gaspille donc des ressources considérables.

- Nous élaborerons un plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique "zéro déchet" par des actions concrètes. Ce plan d'action comprend des mesures sur l'utilisation

d'articles d'occasion, la réparation, l'économie partagée, le recyclage et la réduction des autres déchets.

- En collaboration avec les associations de la ville de Luxembourg, nous élaborerons une charte environnementale afin que tous les festivals et événements organisés avec le soutien de la commune, dans les locaux communaux ou dans les espaces publics soient organisés de manière durable (événements verts). Cette charte servira également de guide pour l'organisation d'événements écologiques. La ville de Luxembourg aidera tous les organisateurs à prévenir et à réduire les déchets en s'appuyant sur des conseils compétents. Cela comprend la mise à disposition de gobelets et de vaisselle réutilisables ainsi que de remorques lave-vaisselle.
- Le tri des déchets sera la norme dans toutes les institutions publiques et privées ainsi que dans les immeubles résidentiels. Les différents types de déchets (papier, verre, biodéchets, déchets plastiques, autres déchets) devraient pouvoir être collectés séparément.
- Nous réformerons la taxe sur les déchets pour qu'elle soit basée sur le poids, ce qui encouragera les citoyens à limiter et à réduire les déchets.
- Nous ferons en sorte que la ville de Luxembourg montre l'exemple : le potentiel de prévention et d'amélioration de la gestion des déchets sera évalué dans tous les services. Cela inclut également la prévention des déchets alimentaires dans les cantines scolaires et les crèches.
- Nous créerons des centres de recyclage plus nombreux et de meilleure qualité, proches des citoyens, ce qui permettra de raccourcir les trajets et d'augmenter les taux de recyclage.
- Nous élargirons les possibilités de réparation, de prêt, d'échange et de don de biens dans la ville. Nous transformerons les centres de recyclage en centres de ressources, où se tiendront également des formations ou des marchés d'occasion, en mettant davantage l'accent sur la réutilisation, la réparation et le partage.
- Nous introduirons un système communal unique réutilisable pour les contenants de boissons et d'aliments.
- Nous encouragerons les initiatives et les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, par exemple en distribuant les restes de nourriture au grand public ou par le biais d'échanges locaux.
- Nous lutterons contre le dépôt d'ordures dans les espaces publics, notamment en multipliant les poubelles et les conteneurs à déchets dans ces endroits. En étendant les pouvoirs des agents communaux, nous intensifierons la lutte contre ces infractions. Nous sensibiliserons le public par des campagnes d'information, en faisant appel à la participation de bénévoles et de citoyens engagés dans les opérations de nettoyage style "Grouss Botz".
- Nous travaillerons ensemble pour amener la ville de Luxembourg, dans le cadre des politiques de construction de logements et d'approvisionnement, à définir des lignes directrices vertes et efficaces sur le plan énergétique, incluant les aspects sociaux et la chaîne de valeur régionale. Ces lignes directrices tiendront également compte du principe de l'économie circulaire et de la séparabilité ultérieure des matériaux. Tous les appels d'offres et les cahiers des charges élaborés par la commune devront respecter ces lignes directrices. Certaines substances polluantes seront interdites.

6. Économie et commerce

L'économie locale est l'un des grands atouts de la ville. Les boutiques et les restaurants du centre attirent de nombreux visiteurs dans la capitale. Parallèlement, le tourisme bénéficie de la beauté et de l'architecture de notre ville.

Si nous voulons rester attractifs pour le commerce et le tourisme à l'avenir, nous devons continuer à développer les commerces de proximité, non seulement dans le centre-ville, mais aussi dans les quartiers. Avec plus d'espace pour les personnes, de mobilité douce et de verdure, nous contribuerons à rendre notre ville plus attrayante pour le commerce. D'une manière générale, nous sommes intéressés par la mise en place de circuits courts dans la vie quotidienne et par l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Il est tout aussi important de soutenir les entreprises vers plus de durabilité, d'efficacité des ressources et de neutralité climatique. Seules les entreprises basées sur un modèle d'économie circulaire pourront survivre à l'avenir.

6.1. Renforcer le commerce et la restauration

- Nous mettrons en place un bureau de gestion communale, composé d'un gestionnaire et d'une équipe de soutien. Ce bureau servira de point de contact unique pour les entrepreneurs au Luxembourg et coordonnera la mise en œuvre de mesures visant à accroître l'attractivité du centre-ville.
- En élargissant les zones piétonnes urbaines (par exemple, la rue Notre-Dame), en créant des zones de coexistence (par exemple, la rue du Fossé) et en augmentant la végétation, nous augmenterons l'attrait de notre ville pour les magasins et les restaurants. Cela créera plus d'espace pour les terrasses.
- Les entreprises du secteur de la restauration pourront louer des places de parking devant l'établissement pendant les mois d'été, créant ainsi un espace supplémentaire pour les terrasses.
- En collaboration avec l'Union commerciale, nous réfléchirons à des solutions pour faire face au nombre élevé d'établissements commerciaux vacants, en particulier dans le quartier de la Gare. Outre la promotion de l'espace public en créant plus d'espace pour les piétons, nous envisagerons également de taxer les espaces inoccupés. La diversité de l'offre doit également être prise en compte.
- Afin d'accroître l'attractivité du centre-ville et de capter ainsi davantage de clients pour les entreprises locales, nous adapterons l'offre d'activités artistiques, musicales et de loisirs pour toute la famille, en mettant fortement l'accent sur la durabilité.
- Nous poursuivrons l'initiative des pop-up shops en l'étendant aux quartiers. Les créateurs peuvent ainsi expérimenter leur projet commercial et, en même temps, cela donnera une impulsion supplémentaire à l'offre d'espaces commerciaux. Cependant, l'utilisation des magasins temporaires doit rester limitée dans le temps, nous veillerons donc à un équilibre entre le nombre de magasins éphémères et les commerces traditionnels afin d'éviter les avantages déloyaux.
- Dans les quartiers, nous favoriserons le développement des services de proximité, par exemple en planifiant systématiquement l'espace commercial dans les nouveaux quartiers et en achetant des magasins dans les quartiers existants, qui seront ensuite

loués. Nous favorisons ainsi des trajets plus courts, tout en créant de nouvelles opportunités de développement économique et de coexistence des quartiers. Banque, poste, boulangerie, café, pharmacie, station de mobilité avec des places de stationnement pour les voitures et les vélos : tout doit être proche et facilement accessible.

- Nous veillerons à ce que les places de stationnement devant les magasins soient réglementées pour être disponibles pour les clients et non pour un stationnement permanent.
- Nous créons des incitations pour que les entreprises motivent leur personnel à participer à la mobilité durable, par exemple en réaffectant les places de parking existantes au covoiturage et aux vélos.
- Nous avons créé des plateformes logistiques dans les parkings, y compris des vélos-cargos et des points de livraison dans le centre-ville et les quartiers pour les marchandises commandées en ligne. Cela profitera à la fois aux citoyens et aux commerçants locaux, qui vendent également leurs produits en ligne.
- Nous lancerons un projet pilote de gestion de l'offre impliquant l'utilisation de vélos-cargos électriques pour limiter le trafic et rendre les rues et les trottoirs plus accessibles.
- Nous soutiendrons la numérisation des entreprises locales. Nous soutiendrons financièrement les entreprises et les commerçants locaux qui mettent en place des plateformes locales d'achat en ligne telles que Lëtzshop et qui y participent.
- Nous encouragerons la création de logements dans le centre-ville, notamment par le biais d'un programme visant à réduire le nombre de logements vides, en particulier au-dessus des locaux commerciaux. La capitale deviendra plus intéressante pour les jeunes professionnels et le centre-ville sera revitalisé.

6.2. Promouvoir des cycles économiques locaux et durables

- Nous créerons un marché pour les producteurs locaux et biologiques. Nous soutiendrons le développement de l'agriculture biologique au Luxembourg.
- Nous renforcerons le commerce local grâce à des bons d'achat qui ne pourront être utilisés que sur place.
- Nous allons créer un marché qui permettra aux producteurs locaux et durables de présenter et d'améliorer leur offre. Ce marché pourrait, par exemple, être situé sur la place du Théâtre.
- Nous soutiendrons les jeunes entreprises et initiatives dans le domaine de la durabilité, de l'artisanat et des industries créatives, par exemple par le biais d'un incubateur transversal sur le territoire de la Ville de Luxembourg, comme cela a déjà été présenté par d'autres communes (par exemple la Plateforme Créative 1535 à Differdange). Des espaces et des bureaux peuvent y être loués à bas prix. Cela renforce l'esprit d'entreprise, favorise l'innovation et a des effets positifs sur la vie de quartier.
- Nous encouragerons la création et le développement d'entreprises artisanales sur le territoire de la capitale. Rappelons que la transition énergétique ne peut être réussie qu'avec un secteur artisanal fort.
- Nous encouragerons les formes d'économie coopérative. Il peut s'agir, par exemple, de cercles de troc, de projets de partage ou d'ateliers de réparation.
- Nous aiderons le commerce à rendre ses activités plus durables, par exemple par le biais de programmes de soutien spécifiques.

6.3. Exploiter les atouts du Luxembourg pour le tourisme

- Nous saisirons les opportunités que le tourisme apporte aux économies locales et régionales. Surtout, nous allons promouvoir le tourisme durable et encourager les déplacements à pied et à vélo, y compris dans la capitale.
- Nous mettrons en valeur la beauté de notre capitale en ouvrant des perspectives et en valorisant celles qui existent déjà. Ainsi, nous favoriserons également l'offre gastronomique sur les points de vue, par exemple grâce à des kiosques avec terrasses ou des food trucks.
- Nous chercherons des moyens de construire une deuxième auberge de jeunesse afin de proposer des nuitées flexibles et bon marché, y compris pour les groupes.
- Nous allons créer une carte "verte" de la capitale pour les résidents et les touristes, en indiquant les infrastructures, les sites, les magasins, les restaurants et les activités de loisirs durables afin de promouvoir le tourisme durable.
- Nous publierons des plans de ville avec des itinéraires de cyclisme, de marche, de fitness et de course à pied, des circuits et des visites touristiques. Nous veillerons à ce qu'il y ait suffisamment de possibilités pour les personnes à mobilité réduite.
- Nous soutiendrons le projet de réglementation communale et de taxation équitable d'AirBnB et d'autres plateformes similaires afin de garantir une concurrence loyale avec l'industrie hôtelière traditionnelle.
- Nous évaluerons mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à présent la situation des locations de courte durée par l'intermédiaire de plateformes en ligne telles que AirBnB et veillerons à ce que la taxe de séjour nouvellement introduite s'applique également à ces locations.
- Nous défendrons activement la transformation annoncée du centre de congrès Luxexpo afin d'utiliser plus efficacement l'espace existant et d'accroître l'attractivité du quartier environnant.

7. Participation des citoyens et administration moderne

La ville de Luxembourg connaît une forte rotation de sa population : chaque année, de nombreuses personnes arrivent et d'autres partent. Dans le même temps, plus de 70 % des résidents ne sont pas des ressortissants luxembourgeois et seuls 16% eux sont inscrits sur les listes électorales. Nous voulons une capitale où chacun participe aux décisions, quelle que soit son origine géographique ou socio-économique.

Nous voulons renforcer l'interaction sociale dans les quartiers luxembourgeois par le biais d'une maison de quartier et d'un coordinateur de quartier, qui sont des éléments centraux pour une plus grande convivialité entre les habitants. Nous voulons également impliquer davantage les citoyens dans le processus décisionnel de la commune en associant systématiquement les citoyens aux projets communaux par le biais d'un processus de participation citoyenne qui leur permet de faire valoir leurs idées.

Les évolutions récentes de l'informatique permettent de simplifier de nombreux processus administratifs, tant pour les citoyens que pour les services communaux. Afin de mieux exploiter ce potentiel et de nous rapprocher de l'objectif d'une ville intelligente, nous voulons créer une plateforme administrative centrale moderne (guichet unique) par laquelle tous les services communaux pourront être gérés numériquement.

La transparence des informations et des données est également de plus en plus importante pour que les citoyens puissent accéder à l'information de manière indépendante. Dans une ville comme la nôtre, où la population est jeune et internationale, il est nécessaire de rendre l'information plus numérique et multilingue.

7.1. Participation des citoyens

En raison de la faible participation aux élections et du manque d'intérêt pour la politique, une plus grande priorité devrait être accordée à la culture participative dans la capitale.

- Nous nous engageons à ce que chaque quartier dispose d'une maison de quartier où les habitants peuvent se réunir et dont les installations peuvent être utilisées de diverses manières (par exemple pour des ateliers artistiques (intergénérationnels), des soirées jeux, des fêtes de famille, des activités ludiques pour les enfants, etc.). Cette maison de quartier servira de lien pour impliquer les citoyens dans les processus de participation civique.
- Nous allons créer le poste de coordinateur de quartier avec les objectifs suivants :
 - Il sera la personne de contact pour les services communaux, avec lesquels il collaborera, et agira en tant que médiateur entre les citoyens et les décideurs politiques.
 - Il aidera les associations et les citoyens à organiser des événements, par exemple en leur fournissant du matériel, des barrières routières, des moyens de communication, etc.

- Il renforcera la coexistence dans le quartier et facilitera l'intégration des nouveaux résidents étrangers dans la vie du quartier, par exemple en cuisinant ensemble, en regardant des films, en échangeant des langues, etc.
- Il jouera un rôle central dans tous les projets conçus avec la participation directe des citoyens.
- Nous prendrons plusieurs mesures pour veiller à ce que la participation civique soit prise au sérieux et à ce qu'elle soit effective pour tous les projets concernés :
 - Nous mettrons en place un organe central de coordination de la participation citoyenne, chargé de veiller à ce que la participation citoyenne soit mise en œuvre de manière cohérente dans chaque nouveau projet.
 - En collaboration avec des experts, des citoyens et l'administration, nous élaborerons une charte afin de garantir que les processus de participation civique sont menés de manière professionnelle et que les résultats sont effectivement pris en compte dans la mise en œuvre des processus correspondants.
 - Nous veillerons à ce que le personnel des services communaux reçoive une formation adéquate ou à ce qu'il fasse appel à des consultants externes.
 - Nous voulons inclure toutes les perspectives pertinentes dans les processus participatifs et donner au plus grand nombre de citoyens la possibilité de participer. C'est pourquoi nous informerons largement les groupes cibles des possibilités de participation, en ligne et en personne. Nous fournirons des informations claires et mettrons à disposition tous les documents clés de manière transparente.
- Nous allons également promouvoir des programmes visant à motiver les gens à participer. Pour ce faire, nous utiliserons différents médias et chercherons des solutions innovantes.
- Nous mettrons en place un conseil permanent de citoyens composé d'un échantillon aussi représentatif que possible de la population et des personnes travaillant à Luxembourg-Ville. Dans le cadre d'un processus de discussion défini, ce conseil élaborera des propositions à soumettre aux décideurs politiques. Dans un délai donné, ceux-ci prendront position sur le sujet.
- Nous continuerons à soutenir les syndicats existants et à promouvoir la création de nouveaux syndicats ou de comités de quartier là où ils n'existent pas encore.
- Nous introduirons un budget participatif pour financer des initiatives et de petites améliorations des infrastructures. Les habitants seront invités à décider de son utilisation.
- Nous écouterons l'avis des jeunes, des maisons de jeunes et des associations de jeunes avant de prendre des décisions qui les concernent. Il s'agit en particulier du développement urbain et des transports, ainsi que de la planification des écoles, des espaces verts, des terrains de jeux ou des installations sportives.
- Nous créerons un conseil de la jeunesse et un conseil des enfants afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes et de promouvoir l'éducation civique dès le plus jeune âge.
- En impliquant les enfants et les jeunes dans la planification et la prise de décision, nous assurerons un équilibre entre les filles et les garçons et une participation équilibrée des jeunes issus de milieux et de quartiers différents.

7.2. Une administration moderne et numérique

Les technologies numériques simplifient les processus gouvernementaux et les rendent plus transparents pour les citoyens. Nous voulons exploiter davantage ce potentiel grâce à une meilleure stratégie du numérique afin de faire de Luxembourg une véritable ville intelligente.

- Nous appliquerons le principe du "numérique par défaut", en rassemblant tous les services communaux sous forme numérique sur une plateforme centrale, de préférence sur Guichet.lu. Citoyens : les entreprises et les citoyens pourront suivre l'évolution de toutes les demandes en cours et l'administration pourra y répondre de manière compétente et rapide.
- Nous créerons un responsable chargé de la conception et de l'amélioration continue du numérique en collaboration avec les différents services. Nous appliquerons le principe de la "déclaration unique", ce qui signifie que les citoyens ou les entreprises ne devront communiquer qu'une seule fois différentes informations standardisées à la commune, conformément aux règles de protection des données, et nous utiliserons des logiciels libres dans la mesure du possible.
- Nous allons étendre les heures d'ouverture de l'administration et nous concentrer sur les besoins de la population afin de ne pas négliger les services traditionnels. Étant donné que de nombreux citoyens travaillent pendant la semaine, le Biergerzenter sera également ouvert le samedi.
- Nous mettrons en place une ligne d'assistance technique pour fournir des services d'urgence technique aux citoyens pendant les week-ends et les jours fériés. Ce numéro pourra servir de ligne d'urgence (par exemple en cas d'inondations ou de vagues de chaleur).
- Nous fournirons un environnement de travail moderne pour les services communaux afin de faire de la ville de Luxembourg un employeur attractif, y compris pour les jeunes travailleurs et les jeunes talents. Nous encouragerons le sens de l'initiative, le télétravail, la coopération numérique, la formation et un environnement de travail sain. Par conséquent, les postes de direction au sein de l'administration seront également ouverts au personnel souhaitant travailler à temps partiel.
- Nous créerons de nouvelles possibilités et structures pour assurer le déroulement attrayant et digne de cérémonies laïques et religieuses (par exemple, mariages, PACS, baptêmes et funérailles). L'organisation de ces cérémonies devrait également être possible dans des lieux autres que la mairie et les week-ends ; en outre, des enregistrements/transmissions vidéo seront possibles.
- Nous intensifierons la coopération avec les instituts de recherche existants afin d'analyser et d'explorer systématiquement les futurs développements sociaux, environnementaux et économiques de la ville de Luxembourg.
- Nous donnerons à l'outil Report-it un design attrayant qui sera également intégré visuellement dans le site web de la ville de Luxembourg.
- Nous veillons à ce que toutes les informations pertinentes de l'application VdL soient régulièrement mises à jour.
- Nous allons créer un point de contact au sein de la commune pour les clubs, de sorte qu'à l'avenir, par exemple lors de l'organisation d'événements, ils n'aient plus besoin d'envoyer des lettres individuelles aux différents services, mais disposeront d'un point de contact unique. Cet organe de coordination sera également chargé de soutenir les associations.

7.3. **Transparence et information**

Afin de permettre aux citoyens de mieux comprendre les décisions de la commune, nous diffuserons toutes les informations et décisions de manière transparente.

- Nous élargirons l'accès aux données et aux documents communaux, en les rendant accessibles conformément aux principes de la loi sur les données ouvertes et de la loi sur la liberté d'information. Cela favorise l'innovation, promeut le développement économique et crée de la valeur pour tous. Cela permet également aux citoyens de mieux comprendre les décisions de la commune.
- Nous veillerons à ce que tous les nouveaux documents et données susceptibles d'être publiés le soient sur le site web de la ville dans un délai de deux mois. Les documents existants seront également publiés progressivement. En cas de demandes de documents, nous suivrons systématiquement les recommandations de la commission d'accès aux documents.
- Nous publierons les rapports des comités consultatifs, car ils constituent une contribution importante aux processus démocratiques de la ville et sont ouverts aux citoyens âgés de 16 ans et plus.
- Nous examinerons les modalités d'une synthèse du conseil communal afin d'en améliorer l'attrait et la lisibilité. Cela inclura, par exemple, un rapport clair sur les finances de Luxembourg.
- Nous veillerons à ce que les rapports et les ordres du jour des réunions du conseil communal soient également diffusés en anglais et dans un langage clair, et qu'ils soient préparés de manière à pouvoir être recherchés et consultés par options géographiques et thématiques, ainsi que dans un délai plus court.
- Nous allons promouvoir l'inclusion politique en interprétant les réunions du conseil communal en anglais et en français, ainsi qu'en langue des signes.
- Nous tiendrons compte du multilinguisme et des préférences linguistiques de la population locale et veillerons à ce que toutes les communications et publications de la commune soient éditées en plusieurs langues et que les réunions d'information soient organisées de manière multilingue. Le choix des langues sera basé sur les données actuellement disponibles concernant les langues les plus parlées dans la commune.
- Nous veillons à ce que l'information et la communication de la commune soient également accessibles aux personnes handicapées, par exemple grâce à un accès convivial et facile aux bâtiments publics, aux documents communaux et aux pages web, ainsi qu'à l'utilisation systématique d'un langage simple.
- Nous rendrons la culture et l'histoire de la ville plus accessibles grâce au numérique, au libre accès et à la libre réutilisation des archives, des musées et des bibliothèques.
- Nous étudierons les moyens de mieux soutenir les partis politiques au sein du conseil communal.

7.4. **Des finances saines et durables**

- Nous accorderons une grande priorité aux investissements dans les infrastructures. Cela s'applique en particulier au logement, à la mobilité, à l'action et à l'adaptation climatiques, à la garde d'enfants, aux infrastructures sportives et à l'énergie.

- Nous tiendrons compte des aspects à long terme et des coûts opérationnels et de suivi de tous les projets d'investissement ; divers investissements et solutions pourront également conduire à des économies à long terme.
- Nous rendrons les factures des services urbains transparentes, conformes au principe du pollueur-payeur et socialement équitables, et nous donnerons aux citoyens la possibilité de les comparer avec la consommation moyenne des autres ménages.
- Nous mettrons en œuvre les recommandations de l'audit des processus, procédures et contrôles internes de la Ville et améliorerons la capacité d'audit interne.
- Tous les six mois, nous présenterons au conseil communal un tableau récapitulatif de l'avancement des travaux et des chantiers de la Ville de Luxembourg, résumant l'état d'avancement des projets, les éventuels problèmes majeurs et les dépassements du budget initialement approuvé par le conseil communal.